

**L'ENVOLEE**

**POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS**

**NUMÉRO 39 - MAI 2014 - 2 EUROS**

**QHS**

**CONDÉ-SUR-SARTHE**

**POUR EN FINIR AVEC :**

**LA LONGUEUR DES PEINES / LA SECURITE /  
LES EVALUATIONS / LES QHS MODERNES...**



# Sommaire

L'ENVOLEE est un journal trimestriel. Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. L'Envolée se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner. Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'Etat pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et Justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de douze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur ce site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

À bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

## 5 / EN PRÉAMBULE :

### POUR UNE COMMUNAUTÉ DE COMBATS

## 8 / POUR EN FINIR AVEC LES ÉVALUATIONS

- Sans cesse évalué, contrôlé...
- Réduire la longueur des peines
- Pour l'abrogation du 730-2
- Lettre de Philippe du CNE de Réau

## 14 / POUR EN FINIR AVEC LES QHS, QI, QD...

- Condé, la destruction au jour le jour
- En direct de Condé :  
florilège de réponses au questionnaire
- Lettres de Christofer et Philippe

## 19 / POUR EN FINIR AVEC

### LES TRANSFERTS DISCIPLINAIRES

- Lettres de Philippe, Christofer et Grégory
- Rachide, parcours d'un longue-peine
- Lettres de Philippe et des Prisonnières politiques basques de Fleury

## 24 / POUR EN FINIR AVEC LA SÉCURITÉ

- Lettres de Christine, Grégory et Rachide
- Tract et lettre des Prisonnières politiques basques de Fleury
- Lettre d'Itziar

## 29 / LES «AMÉNAGEMENTS DE PEINES», C'EST COUDRE DES FLEURS SUR UN MOUCHOIR ?

## 34 / RÉCLAMES DU CŒUR

## 36 / LETTRE DE FAMILLES DE PRISONNIERS À TAUBIRA

Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des Sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art. D444 du CPP).

# UN GRAND MERCI À NOS RÉDACTEURS ET RÉDACTRICES DE L'INTÉRIEUR...

D'abord, un grand salut à tous ceux de Condé qui ont donné leurs témoignages, soit en direct, soit en répondant au questionnaire.

Le résultat, c'est ce numéro : un petit pas dans la lutte contre les QHS modernes.

Une spéciale à Rachide et Catherine ; tenez bon. Qu'ils arrêtent de te prendre la tête, les petits matons du syndicat !

Un grand salut à Christopher ; Vive l'anarchie !

Christine, ce procès en appel n'a pas eu lieu ; tant mieux ! des bises.

Un grand salut à Greg et Michaël ; on se tient au courant, bon courage au quotidien et dans vos combats en espérant pouvoir vous épauler.

Merci aux femmes de Fleury pour les nouvelles et pour le texte du 8 mars... Vous nous rappelez que tout est politique...

Philippe, on attend Lannemezan : si pour une fois, ils en rajoutaient pas, s'ils arrivaient à pas être trop con et à te rapprocher... mais on les connaît. Des bises frangin.

On a reçu une p'tite dédicace d'Itziar, de Fresnes : « Salut camarades ! Aujourd'hui j'ai reçu le dernier numéro de l'Envolée, et j'ai beaucoup rigolé avec votre phrase : « Salut aussi à ceux en panne de stylo : on dirait que c'est le bon moment d'en cantiner un ! » Haha, d'accord ! Je reçois la pique et me voilà ! (...) Je veux vous remercier pour l'envoi du journal et surtout pour le sourire que vous m'avez volé aujourd'hui ! Un sourire chaque jour est une bataille gagnée en prison ! Espetxeak apurtu ! » t

Tu nous a filé le sourire à ton tour. Heureux que tu nous aies pris au mot. A la prochaine !

Courage Karim, tiens le coup comme t'as toujours su le faire...

## ET AUSSI...

Aux accusés de la mutinerie de Blois : continuez à donner des news malgré la censure ; en espérant que le procès en appel du 26 mai à Orléans s'est bien passé. Une pensée et du courage pour la famille de Mounir Belhoussine, qui porte plainte suite à son décès en août 2013 à la MA de Blois. Tout témoignage sera le bienvenu auprès de leur avocate, S.Maktouf.

Jérémie, on t'a envoyé des Envolée ; tiens-nous au jus !

Jessica G., de Vivonne, on a bien reçu ta lettre, merci pour les encouragements. On t'abonne.

Grand salut à Herbert.

Khaled, tout le monde t'embrasse !

Salut à Chaba qui a eu sa première perm', et merci pour tes messages de soutien. Courage pour la fin, hâte de te croiser dehors.

Une pensée pour Johnny le boxeur ; à ceux et celles qui l'aimaient, du nord au sud.

Kaoutar, ils continuent à te balader comme prévu : ils te font encore attendre le report de la commission qui dire s'ils te laissent sortir en fin de peine ou avant. Des bises, un p'tit dej' à ta sortie, comme on sait faire ! Pis une bise à ta frangine dehors.

Chapeau bas à toi Chloë pour l'émission que t'es venue faire à Paname le 9 mai. On se tient au courant de la suite – qu'ils reconnaissent qu'en plus de seize ans, ils t'ont volé six mois.

Fifi passe des bonjours : mes ami(e)s de l'Envolée, tous ceux qui sont avec moi, je vous embrasse ainsi que Khaled mon frère, Tomi, Abdel, Jabra et tous les frères à Moulins. Merci pour le dromadaire, frère. Bonjour à Franck et Vincent à Lannemezan, et à Chaba.

# édito



Le désormais traditionnel mouvement de printemps des matons lancé par l'UFAP-UNSA ne vous aura pas échappé: les pisse-copie de la presse régionale ressortent leurs titres éculés sur la « grogne » et les « surveillants qui tirent la sonnette d'alarme » ; photos de palettes en feu de Villefrance-sur-Saône à Fleury en passant par Arras ou Nîmes; de CRS qui les gazent au-dessus de la tête et finissent par les prendre dans leurs bras, les collègues... Rien de neuf, com' toujours; ils demandent « la restauration de l'autorité de l'Etat »: « On perd de l'autorité. Les surveillants sont les oubliés des réformes successives », et dénoncent pêle-mêle, « agressions, prise d'otages et trafics de matériel interdit ». Ils auraient tort de pas continuer puisque ça marche. Il y a un an, ils obtenaient des portiques high-tech et autres gadgets sécuritaires (33 millions d'euros) ainsi que des soussous dans la popoche (cf. l'Envolée N° 36).

Cette année, notre bonne ministre des prisons et des tribunaux – qui soit dit en passant ne s'est pas fait virer, on change pas une équipe qui gagne – « est particulièrement attentive à la situation des personnels pénitentiaires. Ceux-ci font face en effet à une situation très complexe, marquée par une surpopulation record, de fortes tensions en détention et un nombre important de vacances de postes ». Pour répondre à la demande du secrétaire général de l'UFAP de mieux « gérer les affectations en fonction du profil des détenus », Taubira fait fuiter la suite de sa recette dès le lendemain.

Le volet présenté le 7 mai porte sur la réforme des maisons centrales qui seraient désormais classées en quatre catégories en fonction de la « dangerosité » des prisonniers qui y sont enfermés. « Les niveaux 1 et 2, dédiés aux prisonniers les moins durs, donneraient une certaine liberté à ceux-ci dans la gestion de leur emploi du temps et de leurs activités » – v'là la liberté : une prime à la soumission. « Le niveau 3, plus strict, serait réservé aux profils disciplinaires, avec une affectation temporaire de quelques mois centrée " sur les motifs les ayant conduits dans ce type de structure " » : prime à la repentance. « Le niveau 4 accueillerait les profils les plus sensibles, comme les anciens évadés », les irrécupérables, ceux qui n'aiment décidément pas la prison. « Pour ces deux derniers niveaux, si le détenu fait preuve de bonne volonté, il aura vocation à retourner dans une prison de niveau 1 ou 2 », précise le document. Par ailleurs, « le projet entend mettre un terme au régime " portes ouvertes " qui permet aux détenus de circuler librement sur les coursives dans certains établissements réputés " souples ". En échange, le nombre et le choix d'activités seraient revus à la hausse. » Enfin, « pour rompre la solitude ressentie par certains fonctionnaires, le plan propose de tester le travail en binôme en développant l'îlotage dans les coursives, à la façon des patrouilles de police. » Dixit *le Parisien*.

Malgré tout, Taubira est toujours jugée « laxiste » et « gauchiste » par la France du 13 heures. Mais le stock de bananes diminue quelque peu chez les fafs, et même quelques professionnels du « droit-de-gôche » commencent à renifler la supercherie: non, elle ne fait pas de cadeau. Elle fait le boulot dévolu à la gauche: « procéder à une remise en ordre technique et juridique du droit de l'exécution des peines », comme le dit le rapport demandé à Bruno Cotte, pour élaborer, à terme, un nouveau code consacré à l'exécution des peines, histoire d'être certain que tout le monde les fasse, ces peines... à mort.

# UNE COMMUNAUTÉ POUR DE COMBATS

« POUR COMMENCER À AVOIR UN EFFET, FAUT PAS DIRE :

"*JE COMPATIS AU SORT DES PRISONNIERS* ",

MAIS : "*JE SUIS D'ACCORD AVEC EUX*". » *Hafed*



**D**ans les deux derniers numéros de l'Envolée, nous mettons l'accent sur la continuité de la politique d'enfermement massif, tant dans les cadres législatif que juridique et pénitentiaire. Nous disions que la réforme Taubira, loin de s'attaquer à la surenchère répressive, masquait difficilement la préparation d'un nouveau code pénal chargé de préciser l'ensemble des mesures d'exécution de toutes les peines. A l'époque, il y avait peu d'éléments concernant les longues peines, si ce n'est l'ouverture de ce « nouveau » type de structure ultrasécurisée qu'est la centrale de Condé-sur-Sarthe. La plupart des prisonniers, eux, n'ont pas été dupes très longtemps, et quelques semaines après l'ouverture de ce QHS moderne, quelques-uns ont commencé à exiger leur transfert par divers moyens. Ils dénonçaient en même temps la politique systématique d'allongement des peines et les refus de leurs aménagements.

**Comment la pénitentiaire** peut-elle présenter le dispositif de Condé comme une nouveauté ? Des Jean Valjean qui n'acceptent pas leur condamnation à vie

pour quelques pièces volées, il y en a toujours eu, de même que des mouirois pour les y enfermer. Sans remonter à l'Île du Diable pour les colonies pénitentiaires, ou aux QHS des années 1970, il convient de se souvenir de l'expérience de la centrale de Moulins en 1989. Pensée comme une prison d'où l'on ne s'évade pas, présentée à l'époque comme la plus sécuritaire – et aussi la plus chère – d'Europe, l'administration pénitentiaire avait décidé d'y regrouper tous les rebelles, les évadés et les cas psychiatriques (moins nombreux qu'aujourd'hui). Moins d'un an plus tard, le ministère de la justice organisait un plan de sauvetage baptisé Opération Saint-Bernard pour éviter le dérapage programmé. 120 prisonniers sur 150 furent transférés en une nuit et la prison fut réorganisée sous une autre approche. Il n'était plus question d'y concentrer tous les rebelles mais de les noyer dans une petite majorité de prisonniers obéissants.

**Condé-sur-Sarthe n'est que le symbole** de la révolte qui gronde dans toutes les prisons. L'administration pénitentiaire chiffre à 33% (rapport 2013) l'augmentation des mouvements collectifs en prison. Si le nombre d'agressions de surveillants est resté à peu près constant au cours des années précédentes, on recense de plus en plus de prises d'otage en détention, ce qui marque une radicalisation dans l'expression de la révolte.

**Nous avons émis l'idée** de réunir le plus grand nombre de personnes un tant soit peu concernées, dans le plus de villes possibles, pour créer un mouvement de refus de ce qui semble s'être installé de façon inexorable : la prison – avec ses corollaires « d'alternatives à l'incarcération » – comme réponse du pouvoir à tous ceux qui gênent, de façon active ou passive, le développement de cette société capitaliste. Pas pour participer au débat insipide sur le système judiciaire et carcéral que

les médias vomissent à l'envi, ni pour jouer les humanistes dont le travail est de vendre un univers quasi concentrationnaire en le faisant passer pour un outil d'insertion et de socialisation, mais bien pour combattre avec les prisonnières et prisonniers qui refusent de servir de cobayes à la nouvelle politique prônée par l'actuelle ministre des tribunaux et des prisons : celle de l'évaluation perpétuelle de la « dangerosité », de l'individualisation à outrance des peines qui fait de chaque condamné le responsable de son sort. Cette hyper individualisation est développée pour que chaque prisonnier se perde dans les calculs sans fin de ses remises de peine, dans son labyrinthe intérieur, sans voir que ses compagnons d'infortune se noient dans le même isolement.

**L'idée de la réunion** du 2 avril à Paris est venue des mouvements qu'il y a eu à l'intérieur depuis cet été : beaucoup de personnes enfermées sont dans une impasse, et elles ne vont pas attendre que le monde change pour imaginer de vivre. Elles seront mortes dans les prisons avant que les mentalités aient même commencé à changer. Il faut réussir à créer des caisses de résonance qui permettent de faire connaître les problèmes et d'y réagir : il s'agit de la longueur des peines, de la politique de non-aménagement systématique de ces peines, de la construction de forteresses conçues pour pouvoir enfermer toujours plus longtemps. De notre part, c'est une histoire d'engagement, de volonté, de prises de position ; chacun là où il est, mais en essayant de les partager le plus possible. C'est ça, le chan-

gement des mentalités. Que ça se dise avec du droit ? Bien sûr qu'il faut le faire quand ça paraît nécessaire, mais on sait que ce n'est pas une arme suffisante, qu'il faut autre chose : au moins des mobilisations. Ce qui s'est passé dans les années 1970, ça ne venait pas d'une autre planète. Un groupe d'intellos, le Groupe information prison (GIP), avait décidé de faire sortir la parole des prisons, et ça a contribué à donner naissance à un mouvement de prisonniers, le Comité d'action des prisonniers (CAP). Ils n'étaient pas des milliers, mais ils ont imposé un rapport de force. Ce qu'il faut, c'est parvenir à recréer un rapport de force comparable. Il n'y avait pas des milliers de prisonniers qui se révoltaient. Et il y a eu des mutineries, des petits comités de prisonniers qui se constituaient

## **PRÉFACE DE MICHEL FOUCAULT À QHS DE ROGER KNOBELSPIESS, 1980.**

*« Réapparaît la vieille idée qu'on connaît depuis le XIXe siècle : il faut deux modes de punition parce qu'il existe en fait deux classes de criminels, deux catégories sociales, psychologiques, psychiatriques, – et pourquoi pas biologiques, comme le pensent certains ? Les pauvres types d'un côté, et de l'autre, les durs, les irrécupérables. Ceux dont on ne peut rien faire, et dont il faut faire en sorte qu'ils ne soient plus rien. En principe, la loi et les tribunaux ne connaissent qu'une gradation continue des peines. Le système des QHS permet de tracer, dans les faits, le partage dont on rêve depuis si longtemps entre bons et mauvais criminels. Ceux qu'on redresse et ceux qu'on élimine.*

*Et ce partage se fait comment ? Par la manière dont le détenu se tient en prison. Ce qui donne à l'AP la possibilité de surimposer à la justice ses propres sentences et de modifier de fait la peine infligée par le tribunal. Ce qui lui permet aussi de faire de l'adaptation à la prison la condition pour s'en sortir le plus vite possible : comme si la prison était d'une manière quelconque une préparation à l'existence réelle. On voit le mécanisme : puisqu'il résiste, on le fait passer au QHS. S'il est au QHS, c'est qu'il est dangereux. « Dangereux » en prison, donc plus encore s'il était en liberté.*

*En créant dans les prisons un double circuit, le QHS met en place le fameux substitut qu'on cherche pour la peine capitale. Le jour où la peine de mort sera abolie ou qu'elle sera du moins tombée en désuétude, on aura avec le QHS ce qui permet de la remplacer au plus juste : l'enfermement indéfini et complet. On laisse vivre mais dans un temps sans limite et dans un lieu dont on ne sort pas. La destruction au jour le jour tient lieu d'exécution. Tel serait le vrai substitut au châtement capital. »*

## ILS N'ÉTAIENT PAS DES MILLIERS, MAIS ILS ONT IMPOSÉ UN RAPPORT DE FORCE

avec des stratégies, des liens avec l'extérieur. Ce n'est pas le nombre qui importe le plus, c'est une prise de position claire.

**Si à l'extérieur,** on arrive à constituer une force comparable, on aura fait un pas en avant : pratiquement, et dans l'évolution des mentalités. C'est ça qui nous manque. Ça fait des années et des années que pour des raisons personnelles et collectives, on se préoccupe du problème de l'enfermement et du monde qui le génère. Pour nous, l'urgence est posée par des prisonniers qui nous demandent ce que la société est capable de faire : quel groupe d'avocats est capable de nous protéger si on prend des risques ? Quel groupe d'intellos peut porter notre voix si on a des choses à dire ? *L'Envolée*, ça reste confidentiel ; si on avait une tribune, un journal comme *le Libé-*

*ration* de l'époque, qui publiait des lettres, des plates-formes de prisonniers, qui soutenait la lutte contre les QHS, etc., le problème ne se poserait pas de la même façon ; et ce qu'il faut construire, là, maintenant, c'est des éléments de lutte, des outils de rencontre (journaux, radios, réunions publiques...) en accord avec ceux qui se révoltent en prison, pour être plus forts ; aussi pour donner de la force à ceux qui vont au charbon à l'intérieur.

**Nous avons construit ce numéro** principalement autour des thèmes abordés par les courriers de prisonnières, de prisonniers et de leurs proches, la logique mortifère de l'évaluation qui investit tous les rouages de la machine administrative, dehors comme dedans. On y parle des dispositifs juridiques qui repoussent de

plus en plus les perspectives de libération, les régimes différenciés selon les profils évalués, les transferts disciplinaires et les refus des rapprochements familiaux, les conflits quotidiens avec l'autorité pénitentiaire. Tout ça pour mettre en lumière la communauté de ces combats à l'intérieur des murs, pour qu'ils ne s'éteignent pas les uns après les autres. Pour que toutes celles et ceux qui dehors n'acceptent pas aveuglément la logique de l'enfermement fassent un pas de côté, se décalent du point de vue volontairement mensonger des humanistes pour comprendre les paroles de ceux qui refusent d'être éliminés par la guillotine sociale et économique... et lutter avec eux.



« Si l'incommunicabilité était le problème, il serait osé de croire que l'Etat laisserait s'exprimer librement les détenus ailleurs que dans le placard qui leur sera réservé. Et quand bien même une tribune libre dans la presse leur serait ouverte, c'est oublier que la principale cause de ce désespoir exprimé dans la violence est l'épine dans le pied et non l'impossibilité d'hurler sa douleur. Faire baisser la tension dans les prisons est aussi mathématiques que la courbe des condamnations. Si le ministère de la justice veut éviter les drames programmés, qu'il ouvre les portes avec de réels aménagements de peines. »

KYOU

*Ce numéro est illustré par la reproduction de certaines réponses au questionnaire envoyé aux prisonniers de Condé-sur-Sarthe, par l'Envolée, l'OIP et Ban public.*



*la je ne sais pas pour l'aménagement de peine.*



# LES ÉVALUATIONS

L'évaluation des prisonniers – de leur « dangerosité » – est aujourd'hui au cœur du système pénal. Elle lui sert à déterminer les régimes de détention et les aménagements de peine, et à les justifier. Voici quatre textes qui parlent de cette situation, chacun à sa manière : dans le premier nous décrivons le piège de l'espoir, ce poison que distille le système des aménagements. Les deux suivants détaillent l'arsenal juridique actuel, qui vise à les rendre de plus en plus difficiles à obtenir. Le dernier raconte le passage d'un prisonnier au centre national d'évaluation (CNE) de Réau, une des gares de triage de la pénitencière où les prisonniers en attente de transfert, de conditionnelle ou d'aménagement sont soumis à six semaines de tests.

## SANS CESSÉ ÉVALUÉ, CONTRÔLÉ, SOUMIS AU CHANTAGE

**L**e bruit court que lorsqu'on est condamné à une peine de prison, avec les remises de peine et les possibilités d'aménagements de peine, on n'en fera que la moitié. Foutaises. Il semble que les aménagements de peine servent avant tout à discipliner la population carcérale en lui faisant miroiter l'espoir de sortir plus tôt en échange d'un comportement « exemplaire ». Chercher à sortir plus tôt par une voie légale,

ça occupe, ça préoccupe, et ça incite à faire comme si on acceptait sa peine, comme si on se pliait à ce qu'on nous impose.

Un tribunal prend une décision, puis il y a tout un arsenal juridique et administratif qui permet de moduler la peine, de l'aménager ou de la raccourcir, mais aussi éventuellement de la durcir et de l'allonger. Qu'il soit condamné à une courte ou longue peine, pris dans ce dispositif, le prisonnier joue plus ou

moins le jeu : il peut théoriquement obtenir des grâces, des remises de peine (RP, RPS, RPE), des permissions de sortir quelques heures, voire quelques jours, une libération conditionnelle anticipée, un placement en semi-liberté, en chantier extérieur ou sous bracelet électronique.

Le dispositif est complexe : c'est déjà un combat de parvenir à comprendre ses droits et les démarches à entreprendre ; vrai-

3) Depuis quand êtes-vous détenu ? Quelle est votre date approximative de sortie ?

*Je suis détenu depuis 2005.*

*ma date de libération est 2032*

ment accéder à ces droits, c'est encore une autre affaire. Le parcours d'un prisonnier qui essaie de sortir au plus vite est parsemé d'obstacles et d'épreuves multiples. L'arbitraire est la règle.

Le prisonnier est sans cesse évalué, contrôlé, surveillé, soumis au chantage, tout est inscrit dans son dossier, et le moindre « faux pas » est fatal. Des situations tendues – souvent provoquées par le personnel ou l'organisation kafkaïenne des prisons – entraînent des sanctions qui repoussent toujours plus la sortie, voire des condamnations qui rallongent la peine... jusqu'à quand ? Pour être évalué positivement, le prisonnier doit par exemple étudier et travailler. Mais accéder aux études et au travail est déjà un combat. Les Spip censés accompagner les prisonniers vers la sortie ne font rien.

Pour obtenir des aménagements, le prisonnier doit faire tout un parcours devant des experts psy, des commissions, des juges d'application des peines... Il est pris dans les méandres de la bureaucratie : il monte un

dossier, mais quand on lui répond enfin, c'est pour lui opposer un refus pour des motifs bidon ou lui suggérer de réessayer... plus tard ! Et dans toutes ces démarches, il est à la merci des divers acteurs (surveillants, directeurs, juges d'application des peines, Spip, experts), qui en plus se tirent parfois dans les pattes, mus par des intérêts divergents. Pour les plus longues peines, les périodes de sûreté fixent une durée avant laquelle on ne peut rien réclamer. Faire baisser sa période de sûreté est un autre combat.

Essayer de sortir de prison, c'est se plier à une idéologie implacable : non seulement le prisonnier doit regretter ce qui l'a amené là, prouver qu'il a changé, qu'il a « compris la leçon », mais en plus, il doit se soumettre jusqu'à devenir ce qu'on attend de lui. Souvent les prisonniers disent qu'ils se sentent infantilisés, robotisés au quotidien... L'aménagement de peine prolonge cette logique à l'extérieur. Une conditionnelle, un suivi socio-judiciaire ou une surveillance judiciaire sont en elles-mêmes

des peines après la peine : les conditions qu'elles imposent au prisonnier sont autant de chaînes qui lui construisent une prison dans la tête... La plupart des prisonniers ne se posent probablement pas la question de leur sortie en terme de « réinsertion », mais ils savent qu'ils doivent parler en ces termes et prétendre adhérer aux valeurs de la société qui les a enfermés.

Ceux qui arrivent enfin à bénéficier d'une condi ou d'une semi-liberté tentent de se réapproprier leur vie et de filouter autant que possible des instants « hors-contrôle ». Mais les conditions sont tellement contraignantes que les retours à la case prison sont fréquents, et pour trois fois rien...

Les récits qui suivent confirment ce constat : la politique d'aménagement des peines sert à donner un visage plus humain à la torture que constitue une peine de prison, à gérer le stock de prisonniers en installant des soupapes pour en faire sortir certains, et à tous les maintenir dans une forme de soumission.

«

D'un point de vue historique, y a eu la suppression de la peine de mort, et ce qui s'est passé derrière, c'est qu'ils ont créé volontairement cette peine de trente ans! c'est pour l'opinion publique qu'elle a été créée. A l'époque, la perpétuité c'était quinze ans, moins un délai d'épreuve d'une année, c'est à dire que les gens faisaient quatorze ans, ce qui est « raisonnable » – entre guillemets, parce que c'est toute une vie, quatorze ans.

Vous vous rendez compte de la situation du type qui attend pendant des années, et au dernier moment il est encore dans l'incertitude... Vous voulez les tuer !

»

PHILIPPE EL SHENNAWY

# « L'objet c'est de lutter, de réduire la longueur des peines »

INTERVENTION DE PIERRETTE PONCELA,  
PROF DE DROIT A L'UNIVERSITÉ DE NANTERRE, RÉUNION DU 2 AVRIL, PARIS

« L'objet c'est de lutter, d'essayer de trouver des instruments qui permettent de réduire la longueur des peines. Et essayer de contourner si c'est possible – c'est le travail des avocats, je crois, mais pas seulement – tous les dispositifs qui ont été créés singulièrement ces dernières années pour rendre les libérations de plus en plus difficiles, et notamment pour les longues peines.

Quelques chiffres sur les longues peines : à un moment T, combien de personnes exécutent de très longues peines ? Je me fonde sur les chiffres de l'administration pénitentiaire. Sur la réclusion criminelle à perpétuité, on ne peut pas dire qu'il y ait une augmentation, c'est stable de 2000 à 2013. En revanche, aujourd'hui il y a de plus en plus de personnes qui exécutent des peines comprises entre vingt et trente ans. C'est très net. Je vous donne les pourcentages : si on prend l'ensemble des peines criminelles en 2000, ils représentaient 8% des prisonniers. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, dernier chiffre, ils sont 24 %. Si on regarde les chiffres sur les personnes qui sortent en fin de peine, donc sans libération conditionnelle, ils sont de plus en plus nombreux : 76 % en 2012 contre 64 % en 2000.

Il y a un Spip qui a fait des statistiques sur la centrale de Saint-Martin-de-Ré : il dit que 70 % des demandes de libérations conditionnelles sont actuellement rejetées. Il dit le découragement des détenus : 43 % des condamnés à une réclusion criminelle à perpétuité éligibles à une conditionnelle ne la demandent même plus ! C'est pas nouveau, mais les chiffres augmentent.

Pour beaucoup de personnes, la Cour européenne, le Conseil de l'Europe sont des institutions formidables, mais attention : tout ça a aussi changé. Le Conseil de l'Europe – c'est-à-dire l'Europe des droits de l'homme – produit des résolutions, des recommandations : en 1976, la résolution sur les détenus purgeant des peines de longue durée disait : « Au plus tard après huit à quatorze ans de détention, il doit y avoir un examen répété régulièrement pour voir s'ils sont éligibles à la libération conditionnelle ». En 2003 : ce n'est plus du tout pareil, la recommandation du conseil parle du « traitement des détenus de longue durée », c'est-à-dire qu'il préconise une certaine gestion de ce type de détenus pour la gestion des établissements. Le vocabulaire

a changé. Il n'y a plus rien sur les délais. Aucun délai n'est avancé et il est même dit que certes, « les condamnés à des réclusions criminelles à perpétuité doivent aussi bénéficier de libération conditionnelle », mais ça n'est pas une obligation.

Longtemps il y a eu une opposition entre Conseil de l'Europe – la protection des droits de l'homme – et l'Union européenne – le marché. L'UE est devenue une énorme machine à produire des textes juridiques, et énormément en droit pénal, avec la coopération judiciaire, policière, etc. Le Conseil de l'Europe, qui a été un moment en opposition à ce processus, ne l'est plus. Il a viré à droite, si j'ose dire, du côté de l'UE, et on voit de plus en plus un rapprochement entre eux en matière pénale.

Il ne faut pas trop espérer non plus de la Cour européenne des droits de l'homme. Quelles avancées de ce côté-là ? Elle donne un délai « raisonnable » au bout duquel on devra examiner la situation : vingt-cinq ans. Elle ne précise pas comment doit se passer le réexamen ; elle n'a aucune exigence, ça peut être un droit de grâce... Par contre, sur les conditions de détention, quand elle est saisie du moins, la Cour européenne est un peu plus exigeante.

Résultat pour la France sur la réclusion criminelle à perpétuité réelle : dans un cadre très particulier, on peut être condamné à une perpétuité avec une période de sûreté perpétuelle. Si on est condamné à trente ans, c'est trente ans. C'est la loi de 1994. La période de relèvement de sûreté est au bout de trente ans, ça ne sert donc pas à grand-chose.

Je pense qu'on doit demander l'abrogation de la réclusion criminelle à perpétuité.

Les dispositifs juridiques ont été ajoutés pour allonger inexorablement les peines : d'abord la longueur des peines et ensuite le cumul des peines, c'est-à-dire les peines qui maintenant ne peuvent plus être confondues : un prisonnier condamné pour rébellion, pas de confusion possible, évasion, pas de confusion, alors la seule solution c'est le droit de grâce individuel, c'est la seule voie juridique possible. Dans l'Envolée, vous dites qu'en 1975, lors des mouvements dans les prisons, les peines prononcées à l'encontre des mutins étaient de six mois maximum. Aujourd'hui, à Condé-sur-Sarthe, on est déjà allé jusqu'à huit ans. Les peines prononcées sont donc plus graves. Pour la libération condition-

*En 2017, je sais rien du tout de la manière  
Comment sortir.*

nelle, on a créé des dispositifs qui la marginalisent ; ça a commencé avec le suivi socio-judiciaire. Juridiquement, il est appelé « peine complémentaire », mais en réalité il s'applique quand on a fini la peine, à la sortie. Quelqu'un qui a un suivi socio-judiciaire sera suivi même s'il n'a pas de libération conditionnelle. A l'origine, la peine de suivi socio-judiciaire était prévue pour des personnes qui avaient commis des infractions de type sexuel ; depuis, ça a été étendu à un nombre considérable de personnes. Une fois que l'institution est là, on généralise. Le pire, c'est qu'il doit être prononcé par une juridiction de jugement, mais au cas où il ne le serait pas, on a créé une catégorie qui s'appelle le suivi socio-judiciaire encouru ; donc si la juridiction ne l'a pas prononcé, qu'à cela ne tienne, il était encouru.

Ensuite on a créé la « surveillance judiciaire » ; ça, c'est tout-à-fait pervers : quelqu'un obtient des réductions de peines pour bonne conduite en détention, alors il se dit qu'il va sortir, mais non, car pendant le temps des réductions de peines il est sous surveillance judiciaire et soumis à tout un tas d'obligations. On a créé aussi les « mesures de sûreté » en 2008. La surveillance de sûreté est déjà applicable ; même si vous n'avez pas de libération conditionnelle, de toute façon il y a la surveillance de sûreté. Il y a un emboîtement de ces dispositifs, quelqu'un peut avoir un suivi socio-judiciaire et la surveillance judiciaire, et si ça va toujours pas, vous avez la surveillance de sûreté après... tout ça contribue à marginaliser la libération conditionnelle.

Je pense qu'on peut demander la suppression de la période de sûreté. Quand elle a été introduite en 1978 à la suite d'un fait divers, le parlement était tout à fait divisé sur cette question. Ensuite, il n'y a plus eu de discussions sur l'opportunité, mais sur le caractère systématique de la période de sûreté. Plus on fait des lois restrictives et répressives, plus on s'y habitue, et après, pour les supprimer c'est terrible. Dans l'opinion publique, chez les acteurs de la justice pénale, on a l'impression que ça rentre dans les mœurs, et on ne les critique plus alors que c'était le cas quand on les a introduites. Donc la période de sûreté peut être réduite car les juristes peuvent prévoir des moyens pour la rendre plus souple que maintenant où on exige des gages exceptionnels de réinsertion sociale, etc. Il y a des choses

dans la loi qu'on peut modifier.

Il y a beaucoup de pays où le délai pour demander une libération conditionnelle est plus court, notamment l'Allemagne où c'est quinze ans, l'Autriche aussi, en Finlande c'est dix ans, au Danemark c'est douze, en Suède c'est au bout de dix-huit ans... et ces pays ne sont pas ravagés par des criminels très dangereux qu'on a laissés sortir trop tôt.

L'article 730-2, introduit en 2011, accroît le rôle d'une chose qui n'a aucun sens : les commissions pluridisciplinaires des mesures de sûreté, qui ont été créées en 2005. Ces commissions ne servent à rien, elles sont présidées par le président de la chambre d'application des peines, et composées de différentes autorités : un représentant de la police, du barreau, des victimes... Cette commission doit obligatoirement rendre un avis – consultatif – plus ou moins motivé, qui est ensuite transmis au tribunal d'application des peines (TAP). Elles ont six mois pour statuer, mais tout le monde sait qu'elles ne respectent pas ce délai : dans la pratique, elles mettent à peu près dix-huit mois pour statuer. Il faut demander la suppression de cette commission. Certains juges d'application des peines passent outre dès que le délai de six mois est expiré. Ils ont le droit, c'est prévu par la loi.

Regardez Pierre-Just Marny : c'est ce qui lui est arrivé. Cet homme a passé quarante-huit ans en détention, entre hôpitaux psychiatriques et maisons centrales. Originaire de Martinique, il a fait toute sa peine sur le continent mais il a toujours refusé d'être condamné par des métropolitains : il s'estimait en exil. Il obtient enfin d'être envoyé en Martinique, il demande une libération conditionnelle, et là qu'est ce qu'on lui dit : « Vous êtes obligé de retourner en métropole, au CNE (centre national d'évaluation) ». Qu'est-ce qu'il a fait ? Il s'est pendu. Leur réaction, c'est d'envisager de créer un CNE pour les territoires d'outre-mer...

Il faudrait un groupe de résistance judiciaire : des juristes, des JAP... j'essaie de trouver des voix accessibles, de proposer des amendements. Il y a déjà un groupe qui demande que les évaluations ne soient pas systématiques.

C'est les petites choses sur lesquelles on peut jouer : je regarde ce qu'on peut faire avec le droit – on peut pas grand-chose, sauf à résister.



# NOTES ET PRÉCISIONS SUR LE 730-2 DU CPP

Créé par la loi du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs, il a été modifié par la loi du 27 mars 2012, voir ci-dessous.

Objet : poser des conditions supplémentaires pour l'octroi d'une libération conditionnelle à des condamnés exécutant une longue peine (égale ou supérieure à 10 ans) ayant commis certaines infractions (dont la liste est longue et concerne des crimes contre les personnes)

Champ d'application : (fonction de la peine prononcée, du type d'infraction commise, et pour l'une des catégories prise en compte, de l'état de récidive légale) :

1) condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité ou à une peine d'emprisonnement ou de réclusion criminelle égale ou supérieure à 15 ans pour une infraction pour laquelle le suivi socio-judiciaire est encouru,

2) condamnés à une peine d'emprisonnement ou de réclusion criminelle égale ou supérieure à 10 ans pour une infraction mentionnée à l'article 706-53-13, c'est-à-dire :

– les crimes, commis sur une victime mineure, d'assassinat ou de meurtre, de torture ou actes de barbarie, de viol, d'enlèvement ou de

séquestration.

– les crimes, commis sur une victime majeure, d'assassinat ou de meurtre aggravé, de torture ou actes de barbarie aggravés, de viol aggravé, d'enlèvement ou de séquestration aggravé, prévus par les articles 221-2, 221-3, 221-4, 222-2, 222-3, 222-4, 222-5, 222-6, 222-24, 222-25, 222-26, 224-2, 224-3 et 224-5-2 du code pénal.

– les crimes, commis sur une victime majeure commis en récidive, de meurtre, de torture ou d'actes de barbarie, de viol, d'enlèvement ou de séquestration.

Les conditions supplémentaires posées pour l'octroi d'une libération conditionnelle (s'ajoutent à celles de l'article 729) :

1) Saisine de la commission pluridisciplinaire des mesures de sûreté (CPMS).

2) La CPMS saisit le Centre national d'évaluation (l'un des sites).

3) La personne condamnée est envoyée au CNE pour environ 6 semaines pour une « évaluation pluridisciplinaire de dangerosité ».

4) Le CNE communique son rapport à la seule CPMS.

5) Le rapport doit être assorti d'une expertise médicale.

S'il s'agit d'un crime mentionné à l'article 706-53-13 CPP, l'expertise doit être réalisée « soit par deux

experts médecins psychiatres, soit par un expert médecin psychiatre et par un expert psychologue titulaire d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée en psychopathologie » (modification de la loi du 27 mars 2012 : la loi de 2011 indiquait simplement « deux experts »).

L'expertise doit se prononcer, le cas échéant, sur l'opportunité, dans le cadre d'une injonction de soins, du recours à un traitement utilisant des médicaments inhibiteurs de libido.

6) La CPMS rend un avis (obligatoire) sur la libération conditionnelle (LC), le texte prévoit dans les 6 mois.

7) Le tribunal de l'application reçoit communication de l'avis (sans le rapport d'évaluation du CNE) et se prononce sur l'octroi de la LC.

8) La LC doit être obligatoirement assortie, soit d'un placement sous surveillance électronique mobile, soit d'une mesure probatoire de semi-liberté ou de placement sous surveillance électronique pendant une période d'un an à trois ans.

Et bien entendu toutes les autres obligations qui peuvent être prévues par le tribunal d'application des peines (TAP).

## « Le CNE c'est que du blabla »

Centre pénitentiaire de Réau,  
le 7 avril 2014

Me voilà à Réau, prison tombeau. Je peux vous dire que le centre national d'évaluation (CNE), c'est que du blabla, car je vis et vois la réalité des choses, là. Après le procès en appel, je suis retourné à Moulins ; un mois après, je me retrouve ici à Réau. La raison, c'est pas d'évaluer quoi que ce soit, mais parce que le directeur de Moulins et sa complice la directrice Coguar m'ont bien niqué. Je

vous explique : là-bas, à Moulins, ils me léchaient le cul ; une fois arrivé ici, à Réau, j'apprends par le chef et la directrice qu'on m'a jeté de Moulins parce que je préparais une évasion, ce qui est faux. C'est juste que je suis un colis piégé pour tous ces directeurs qui veulent leur prime de fin d'année. A Réau, je suis arrivé avec les Eris. Bref. Je suis arrivé le 13 mars à l'UAT – c'est la cellule arrivant, hein, en fait, mais ça fait mieux... Je suis au CNE depuis le 30 mars. Y a eu une réunion avec le chef et la directrice pour expliquer comment ça se passe. Moi,

pas du tout concerné, je me demande presque ce que je fous là. Ce CNE, c'est que du cinéma. A tous les niveaux, c'est comme à Mont-de-Marsan : le stress, les nerfs. Quarante-cinq minutes de muscu : le temps d'arriver, c'est fini. Comme je l'ai déjà dit, que des prisons de merde à détruire, à abolir. Tout cela crée de l'emploi ; c'est un business, quoi.

J'ai vu un docteur à l'infirmerie : presque il crève devant moi, c'est hallucinant. Un gros menteur de plus. Il me sort qu'il a pas mon dossier médical. Je lui dis qu'il va arriver, il me répond que maintenant c'est comme ça, que le dossier reste à la Centrale d'où on vient. Je l'ai dit à mon avocate, qui était surprise ; parce que si y a une urgence, ils font quoi ? Ils téléphonent pour se renseigner ? Faut qu'ils arrêtent leurs conneries, je les supporte plus. Je vous raconte la cerise sur le gâteau : la directrice me reçoit et m'annonce que Moulins m'a jeté parce que je préparais une évasion. Pour pas me garder, ils m'ont envoyé ici. J'ai rien à y faire et je le manifeste. Vous allez voir que je vois clair : je n'ai vu personne encore, pas de psy. Le chef et la directrice m'annoncent qu'ils ont eu le ministère et qu'on veut m'envoyer à Arles, aussi loin de ma femme qu'à Moulins. Vous vous doutez bien que ça va être la guerre totale. C'est les derniers efforts que je fais ce CNE. Vous voyez bien que c'est du cinéma. Six semaines pourquoi faire ? Tu vois même pas un psy et t'es déjà affecté, c'est quand même fou. Je serre les dents, je lâche rien et j'attends de voir tous ces connards pour leur demander leur boule de cristal qui leur dit qui est dangereux, qui va là ou là. On me dit que pour Lannemezan les « feux sont orange » – donc pas bons. Je vais essayer de leur faire comprendre que ça va pas le faire si je vais à Arles. Ils veulent me pousser. Encore une prise d'otage hier à Réau. Pourquoi ? Encore pour un rapprochement refusé. C'est bien fait, ça me réjouit qu'il y ait des prises d'otage. Quand ça va tourner mal, peut-être qu'ils réfléchiront. Et le chef qui me dit : « Vous allez à Arles, vous vous tenez bien, le DPS (statut de prisonnier particulièrement signalé) saute et vous allez en centre de détention. » Ha ha ha ! Quelle beauté : ce qu'il dit là, c'est comme avaler un cachet pour dormir. C'est fini le coup de la franchise. Que des gros menteurs. Ils vont voir à présent. Je vais me battre pour Lannemezan même si je sais que c'est perdu d'avance. Si je refuse Arles, leur menace, c'est Condé-sur-Sarthe, là !

Ma rage est immense, on va voir la suite.

Le 9 avril

Me revoilà. Mon paquetage est arrivé il y a trois jours. Ça va, pas de surprise, rien ne manque. Par contre toujours pas de paye, ils comptent me l'envoyer en quelle année ? Je sais pas. A Moulins, si j'avais su, j'aurais tout jeté. J'ai été correct, à mon grand regret. La liste noire est longue pour tous ces bip... Le médical ? Zéro. Ils te calculent pas, t'écris dans le vent. Les cantines ? Y a pas un détenu qui n'a pas de problème. C'est la merde totale ici. La cellule ? Si tu te chauffes pas avec la plaque tu te gèles. Des nouvelles prisons-tombeaux de merde. Neuves, pas de chauffage, la douche, faut se mettre à ras le mur pour que l'eau te coule dessus, c'est un gag. La lumière allumée tu te vois pas dans la glace. T'es enfermé, comme une bête, t'es palpé sans arrêt, les portiques... Personne ouvre sa gueule, à supporter tout ça, donc moi je laisse pisser : je vais pas rentrer dans un mur tout seul. Pour le moment – mais c'est la dernière fois, car si je rentre en guerre, là on va voir – mais une guerre intelligente, hein. Vous en entendrez parler. Je me permets de dire et écrire les choses : je suis condamné à mort. J'ai enfin vu une psy. Ha ha ha. La routine des questions habituelles. Je lui pose la question : « Si vous me mettez loin, ça va pas le faire, vous savez ? – C'est quoi qui va pas le faire ? », elle dit. Un flic, on aurait cru. Je lui dis : « Si je suis condamné à mort », elle me dit : « Ça existe plus ». Je lui dis : « Je sors à 68 ans, je dois attendre deux ans pour la condi, ça fait 70 », elle me dit : « Mais regardez, y a des vieux ici. » Elle comprend rien, elle m'a saoulé. J'ai répondu à ses conneries habituelles et je me suis cassé. Voilà la psy ! Je lui ai dit en partant : « Vous me mettez loin, je perds ma femme, je sors à 70 ans. Quel projet, quel avenir vous me proposez ? » Et là, plus un mot. Premier entretien. Ha ha ha. Elle a 28 ans, la gonzesse. Comme dit ma femme, comment elle fait pour évaluer un mec cinquantenaire ?

Ma rage est immense, je suis sous pression ; mais y a ma femme. Voilà, ça libère d'écrire. Bon courage à toutes les grosses peines, ne nous laissons pas crever, OK ?

PHILIPPE

10) Connaissez-vous le délai dans lequel vous pourrez prétendre à un aménagement de peine ?  
Quel est-il ? Vous sentez-vous bien informé sur les aménagements de peines et les critères qu'il faut remplir pour y prétendre ?  
*Pas encore peur*



# LES QHS MODERNES

## QI, QD...

### CONDÉ : LA DESTRUCTION AU JOUR LE JOUR

En février 2010, dans le n°27 de l'Envolée, nous avons interviewé Sylvie S., une amie de longue date de Karim Tahir, prisonnier longue peine. Quatre ans après, Karim est enfermé à la centrale de Condé-sur-Sarthe. Comme d'autres prisonniers, il est un cobaye pour la pénitencière. But de l'expérience : garder des individus entre quatre murs pendant des décennies... et essayer de leur ôter toute résistance. Le 17 avril 2014, Sylvie est venue l'expliquer à l'émission de radio Papillon.

« Sylvie : Je connais Karim depuis l'âge de 14 ans. Ce mois-ci, ça fera dix-neuf ans qu'il est incarcéré et ça fait des années que je vais le voir en prison. Aujourd'hui il se trouve au centre de détention de Condé-sur-Sarthe. J'ai fait beaucoup de tourisme en France, jamais j'en avais vu les quatre coins ; il est transféré tous les douze mois. En dix-neuf ans, 51 transferts, onze ans d'isolement, quatre hospitalisations sans consentement. On en est là après dix-neuf ans de prison. Pour Karim, c'est dur. Pour nous, c'est dur.

**Papillon : La sortie prévue pour 2039, c'est une condamnation d'assises ou un cumul de peines du fait même de la détention ?**

Sylvie : Karim a pris deux peines non confusionnables pour braquage et évasion, ça fait trente-deux ans. Plus une à l'intérieur, car quand on te dit dix fois par jour : « tout nu, à quatre pattes, toussé, etc. », t'es maltraité, et au bout d'un moment le détenu, il craque. A Clairvaux, Karim a poussé un surveillant, juste poussé... il a pris deux ans de plus. Dans son parcours carcéral, on peut compter dix années supplémentaires. La parole du détenu, elle vaut rien : il y a quatre ans, il est passé

en jugement à cause de problèmes avec les Eris. Karim a tellement été humilié qu'il a lâché : « j'ai trente ans à faire, mais quand je sortirai je me vengerais. » Les Eris ont donc porté plainte pour dénonciation calomnieuse, et Karim pour coups et blessures. Résultat : Karim a été relaxé en correctionnelle, mais la pénitencière a fait appel. Notre avocat avait alors demandé les vidéos, car soi-disant, tout est filmé. Le juge a bien remarqué que les vidéos fournies avaient été coupées à plusieurs reprises... Donc ils ont bien mis ce qu'ils avaient envie de mettre. Pourtant, il s'est repris une peine pour s'être rebellé alors qu'il est maltraité en prison. Il y est rentré en 1995 et doit en sortir en 2034... s'il n'y a pas d'autres condamnations d'ici là, ce qui m'étonnerait beaucoup.

**Papillon : L'histoire de Karim reflète bien ces parcours carcéraux longues peines...**

Sylvie : Quand j'entends des gens qui disent que c'est le Club Med, la prison, c'est des ignorants. Aujourd'hui, avec les nouvelles prisons comme Condé, c'est une prison dans la prison, un QHS géant, « une maison de correction pour détenus récalcitrants » comme dit la presse. Vous y êtes en-

H) Quelles ont été vos premières impressions à l'arrivée dans ce nouvel établissement ?  
rupture ! Désolation ! couper du monde ! Piège ! Pris en  
otage ! excusez-moi les mots ne peuvent jamais vous  
donner, but mon ressenti mais je terminerai par Mortifère !

fermé 23 heures sur 24, en principe pour huit à dix mois. Il n'y a pas de sociabilisation possible ainsi. Il ne voit même pas les autres pendant la douche car elles sont en cellule. Avec les surveillants non plus, pas de contacts. Quand on va au parloir, il y a très peu de monde. Les prisonniers sont seuls. C'est perdu dans la campagne et c'est loin de leurs familles. Il n'y a même pas un bus pour elles qui les amènerait devant la prison. Il faut avoir une bonne voiture car rien que le voyage depuis Saint-Etienne c'est 220 euros, un aller c'est 634 km, 6 heures de route, 10 heures par la nationale. Si vous avez un UVF (Unité de vie familiale), tant mieux, ça vous évite l'hôtel. Si vous n'en avez pas, eh bien le détenu, il peut vous attendre ! C'est pas possible, c'est trop de frais. L'AP parle de sécurité : il n'y a que des caméras. Pas besoin d'autant d'argent qu'ils le prétendent pour la sécurité : leur sécurité, c'est avant tout de piquer le détenu, de le droguer avec des cachets. Les prisonniers ont des soins médicaux contre leur consentement. L'AP fait d'eux des personnes vulnérables qui ne sont plus dangereuses à leurs yeux. Ça c'est la politique de Condé-sur-Sarthe – et la politique de partout si personne bouge. Nous, on est là pour dire ce qui se passe, mais il faut que tout le monde se donne la main.

**Papillon : Concrètement, comment ça se passe ? Des surveillants armés et casqués arrivent avec le personnel médical ?**

Sylvie : Pour Karim, déjà à Arles, il y a eu une hospitalisation sans consentement demandée par le préfet. Pieds et mains attachés, il a été gavé de médicaments jusqu'à ne plus donner l'heure. Ensuite il a été transféré à Réau, puis à Condé. Pendant un UVF, j'ai vu cela de mes propres yeux : « Ouvrez la bouche, allez, buvez. » Il n'était pas d'accord, mais s'il refusait, ils annulaient l'UVF. N'importe qui se rebellerait. C'était humiliant, inhumain, je suis sortie en pleurant. Le lendemain, j'ai appelé la pénitencière pour signaler que je voulais faire intervenir un médecin de l'extérieur, appeler l'avocate, et dire que j'allais porter plainte en mon nom – quitte à ce qu'on me sucre mon parloir, tant pis. Comme par hasard, le lendemain il n'avait plus de traitement. Il n'en avait pas besoin car il a toute sa tête, il est bien, il travaille.

**Papillon : Pendant les événements de janvier, les médecins de Condé réclamaient la présence des matons et les entraves pour chaque auscultation, en violation du secret médical.**

Sylvie : C'est comme ça les arrange ! Quand moi j'appelle, on me répond qu'on ne peut rien me dire à cause du secret médical. Ces pratiques se répandent en France. Il y a un moment où Karim m'a fait peur car il mourait à petit feu, il n'avait plus de caractère, plus rien : un zombie, il tournait en rond – mais aujourd'hui ça va mieux. Karim est censé être de passage à Condé, ça fait six mois qu'on a fait la demande de transfert. Sauf que le directeur lui a parlé d'une nouvelle prison en construction.

**Papillon : Cette nouvelle prison, c'est très certainement Vendin-le-Vieil, même modèle que Condé-sur-Sarthe, six mois à Vendin, six mois à Condé...**

Sylvie : Si à la limite, il y avait déjà plus de souplesse avec l'ouverture des cellules. Dans d'autres centrales, les portes sont ouvertes. Pourquoi tous les détenus de Condé font des prises d'otages ? Pour être transférés. Le souci, c'est la longueur des peines : Christophe Khider libérable en 2054, Karim en 2039... Condé, c'est le mouvoir. Ils font des expérimentations sur des humains. Enfermez-vous dans un F3 de 80 m<sup>2</sup>, et encore je vous dis un F3, pas une cellule, vous verrez si vous ne devenez pas une bête sauvage. Voilà, Condé c'est ça.

**Papillon : Un prisonnier de Condé se définissait récemment comme un rat de laboratoire...**

Sylvie : C'est ça. Condé, c'est le pire de ce qu'on nous prépare. Pas de perspectives de sortie, enfermé comme un animal sauvage, éloigné de sa famille. Il y a peu, Karim disait : « heureusement que vous êtes là ! » Qu'est-ce qui se passe si on est pas là ? C'est impossible de supporter ça. Avant 1981, c'était clair : il y avait la peine de mort, maintenant c'est des hypocrites au gouvernement, car aujourd'hui c'est de la torture. Derrière la souffrance du détenu, il y a celle de la famille, des proches. Quoi que les gens pensent, les prisonniers sont des êtres humains, ce sont des citoyens, ils font partie de la société. Il faut arrêter d'être ignorants. Personne n'est à l'abri d'avoir un proche en prison. A ceux qui nous écoutent et qui disent : « Tiens, elle veut nous faire pleurer ! », demain ça peut être votre enfant. A mon grand regret, quand il y a des débats sur la prison, il n'y a jamais beaucoup de monde. L'union fait la force, et à l'intérieur aussi. Nous, on est là pour Karim, pour se battre pour lui, quand d'autres sont seuls. Plus le temps passe, plus les gens sont dans les oubliettes du ministère... des amis et des proches.

»

## EN DIRECT DE CONDÉ

A part les mensonges au kilomètre de journalistes habitués à déjeuner avec les délégués des syndicats de matons et les magistrats, nous avons peu de nouvelles directes de la situation à la centrale de Condé-sur-Sarthe, ce nouveau tombeau ultramoderne et ultrasécurisé destiné aux longues-peines, aux récalcitrants que l'administration n'a pas réussi à briser : suite à des discussions avec des prisonniers de Condé, l'Envolée s'est associée à Ban public et à l'OIP pour leur envoyer un questionnaire. Sur les quinze qui ont répondu – des réponses qui vont toutes assez largement dans le même sens –, plusieurs sont censés sortir en 2032, voire 2038. Leurs peines : vingt, vingt-six, vingt-neuf, trente-deux ans d'enfermement, trop souvent à cause des peines non cumulables prononcées pour des faits survenus à l'intérieur. Nous avons tenté de dégager quelques grands thèmes pour révéler leur quotidien dans cette prison : l'arrivée, les régimes de détention, les matons, les relations entre prisonniers, et une dernière catégorie de réponses qui pourrait s'intituler : « Que faire ? »

### L'ARRIVÉE

- « La misère »
- « Un comité d'accueil du personnel pénitentiaire afin d'intimider »
- « Sous la menace : on m'a ramené de force, contre ma volonté, et depuis mon arrivée dans ce QHS je me sens otage. »
- « Mon vrai problème c'est ma présence dans ce cercueil ! »
- « [j'ai eu l'impression] que je n'allais plus sortir de prison. J'ai eu l'impression d'être le seul détenu. Retenu comme prisonnier de guerre, retenu par les nazis. »
- « C'est que du béton et de la sécurité pour rien. Pas d'espace vert. »
- « Angoisse, repli sur soi-même, c'est un QI (quartier d'isolement) grandeur nature, la direction est perdue, et c'est aussi une aberration de penser changer un détenu sans aucune perspective d'avenir : pas de moyens, psy, éducateur, pas d'intervenants extérieurs, y a personne. »
- « Je trouve complètement fou de faire ce style de prison. 64 millions d'euros pour la sécurité, rien pour la réinsertion. »

### LA MATONNERIE

- « Méprisante »
- « Pas humaine, dépersonnalisée »
- « Catastrophique ! Ils nous traitent comme des animaux ! »
- « Incompétent, provoque les détenus »
- « La majorité, c'est des stagiaires »
- « Hypocrite ! Oui, l'hypocrisie, voilà sa fonction ! »
- « Là-bas, à Condé, c'est les chefs qui dictent les règles tous les jours. »
- « Le directeur est incompétent, pour moi il doit démissionner. »
- « Le surveillant m'a provoqué à 9 heures du matin alors que je dormais et j'ai pris une peine de prison au tribunal de grande instance d'Alençon. »
- « Il faut toujours s'énerver pour qu'ils règlent un problème. »
- « Que ce soit lorsque l'on a un problème ou que l'on demande une audience, il faut hausser le ton pour se faire entendre. »
- « En prison, une pétition est une forme de violence intellectuelle, j'ai déjà été mis au quartier disciplinaire pour cela : quinze jours ferme et quinze de sursis. »
- « Malgré qu'on est écouté et compris, on apporte pas de réponse, c'est comme si on parlait dans le vide. »
- « Aucune médiation, juste le QD comme solution. »
- « Ici, c'est totalitaire, on est puni puis on discute pour que vous ne gardiez pas rancune. »
- « Si on prend en otage un surveillant on est reçu par la direction »

## RÉGIMES DE DÉTENTION

« Cet endroit a été créé pour mater les rebelles. »  
« Toutes les portes fermées ! »  
« Confinement et isolement maximum »  
« Vidéosurveillance sans pareille »  
« Les portes des cellules sont fermées, les promenades sont minuscules, tout est fait pour limiter les mouvements. »  
« Il y a toujours un surveillant pour un déplacement, que ce soit au parloir, infirmerie, sport, partout, partout... »  
« La règle est que la règle est inexistante. »  
« En prison, et bien plus à Condé-sur-Sarthe, le seul droit qu'on a, c'est de se taire. »  
« J'ai appris les règles de Condé-sur-Sarthe le plus souvent après m'être pris la tête avec un surveillant. »  
« La différence de régime existe selon les relations avec l'administration pénitentiaire. »  
« L'application des règles n'est pas la même pour tous les détenus, et souvent arbitraire : celui qui a des parloirs famille est un peu protégé des abus de pouvoir, celui qui n'a aucun parloir se voit bafouer tous les droits »  
« Condé-sur-Sarthe nous infantilise. »  
« On veut réduire l'humain à l'instinct grégaire avec un programme de conditionnement non-officiel. »  
« On est traités comme des rats de laboratoire. »  
« Ateliers payés comme des Chinois. »  
« L'exploitation de la misère afin de faire du profit »  
« J'ai souvent l'impression d'être seul dans cette prison et j'ai l'impression que je me sortirai jamais d'ici, vu que tout est fait pour que les détenus ne soient jamais réunis à plusieurs en activité »  
« Ce n'est pas une prison pour les longues peines, c'est trop petit : la promenade, le terrain de sport, et même la salle d'activités. »  
« Il n'y a pas de machine à laver, pour vous dire ! »  
« C'est trop strict, il n'y a pas d'activités, ni de sport, ni de cours pour l'école ; rien, quoi : c'est un QHS. »  
« Aucune activité pour m'aider à me réinsérer, aucune communication sur mon avenir. Ici, limite je suis paumé. »

## RELATIONS ENTRE PRISONNIERS

« Ce qui prédomine : violence, rapport de force, individualisme. »  
« Que l'administration arrête d'avoir pour devise : diviser pour mieux régner. »  
« Sans commentaire, car ce sont des contacts sous haute surveillance ! Où est le respect des personnes dans tout ça ! Constamment épiés ! »

## RAPPROCHEMENTS

« [Je n'ai] plus de parloirs, plus de liens familiaux, mais là-haut, dans leurs bureaux, ils savent ce qui est bon pour nous ! Huit mois que j'ai pas vu ma famille. »  
« Plus de 500 km : ma femme est malade et enceinte, elle ne peut pas faire autant de route. »  
« Ce que je veux c'est rentrer dans la prison de chez moi en Guadeloupe afin de mieux faire ma peine auprès de ma famille. »  
« J'ai bloqué quarante-cinq jours au quartier disciplinaire afin d'obtenir le rapprochement familial ; mais ici, apparemment c'est plus la France, on n'a pas les mêmes droits. »  
« J'ai toujours été en contact avec ma famille, mais peu, car les années de prison, les transferts détruisent toutes les relations. »  
« Depuis ces neuf ans que je suis en prison, j'ai une femme, ma fille qui vivent au Liban, ma mère, mon père, ma belle-sœur, j'ai fait des demandes de permis mais ici c'est le KGB. Demandes refusées tout le temps. »

## AMÉNAGEMENTS

« Je ne connais pas le moment pour aménager ma peine ; je ne connais pas les critères qu'il faut. »

« Avoir une confusion de peine, qu'on enlève ma sûreté et je serai dans quatre ans en possibilité de demander ma conditionnelle. »

« J'ai accepté ma peine. Mais je désire être près de ma famille et pouvoir déposer ma demande de confusion de peine.

Vu qu'ici, chaque déplacement se fait avec le GIGN, cagoulé, mitraillette, il est difficile de pouvoir obtenir quoi que ce soit.

En plus, moi je suis DPS. »

## QUE FAIRE ?

« De toute manière, il va falloir qu'il brûle [l'établissement] pour que ça change.

Car l'histoire nous a montré que sinon on ne peut pas faire avancer les choses. »

« Il faut prendre exemple sur la Suède, punir la pénitenciaire pour toutes ses magouilles et coups bas, mais en priorité fermer ce QHS qui est une horreur et une honte ! »

« Qu'à trois ans de ma fin de peine on m'offre une perspective de réinsertion et pas un sas préparateur à la tombe ! »

« La seule et unique chose c'est de fermer Condé-sur-Sarthe, c'est tout. »

## « Condé est un QHS »

Maison centrale de Condé,  
le 24 mars 2014

Moi actuellement, je me trouve au quartier disciplinaire pour de multiples rapports. Je suis toujours en lutte contre ce système injuste, car Condé est un QHS qui est fait pour casser les gens psychologiquement. Mais il y a pas beaucoup de révoltes, ce qui fait que c'est plus facile pour l'AP de nous contrôler. Comme je le dis il faut faire une action comme dans les années 1980. Cela veut dire monter un comité d'action des prisonniers pour pouvoir fermer ces tombeaux ouverts.

CHRISTOPHER

## « Tombeaux de la mort »

Maison centrale de Moulins,  
le 23 février 2014

Ces tombeaux de la mort, ces nouvelles merdes de prison, faut les détruire. C'est pas acceptable de vivre avec les peines infinies qu'on a à faire. Ils sont en train de construire des QHS dans des centrales modernes. Gardez la force, ceux qui bougent et ceux qui sont dans les QI. Lâchez rien : interdit qu'ils gagnent, les frères. Je vous dit bon courage, femmes et hommes, pour les combats qu'il y a à mener.

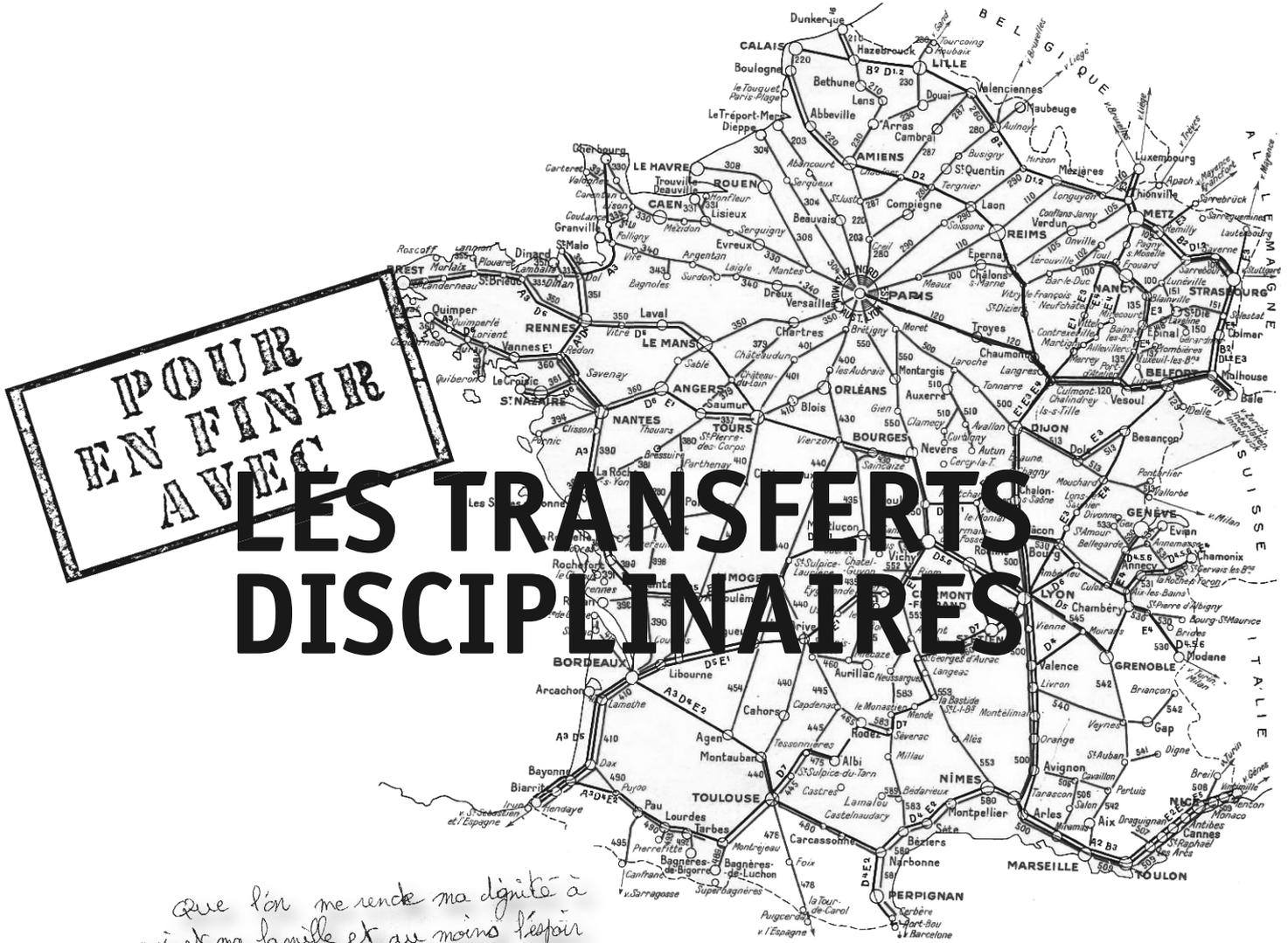
Je tenais à dire que la couverture avec le sablier et le mec qui est enterré dedans est super bien trouvée ; c'est bien ça, plus le temps, ou la mort enterré. On comprend bien ce que ça veut dire. Je me sens concerné par ce sablier, eh oui !

PHILIPPE

POUR EN FINIR AVEC LES QHS MODERNES

62) Selon vous, quels sont les problèmes les plus importants qui se posent dans cet établissement ?

De toute manière il va falloir qu'il brûle pour que ça change. Car l'histoire nous a montré que sinon on ne peut pas faire avancer les choses.



# LES TRANSFERTS DISCIPLINAIRES

*Que l'on me rende ma dignité à moi et ma famille et au moins l'espoir que je pourrais vivre au près de ma femme et mon enfant, que l'on ne fasse pas de ma cellule, mon cerveau!*

« Le rapprochement familial  
c'est très important »

Maison centrale de Moulins,  
le 22 février 2014

Bonjour à tous, eh bien me voilà condamné, comme vous le savez ; je ne resterai pas vaincu. Je ne vous parle pas du procès. Ces chiens n'ont eu aucune pitié ; ils ont rien compris, ces jurés. Enfin, ça c'est derrière moi à présent. Ma femme a du mal à atterrir comme moi, mais on reste forts du mieux qu'on pourra. Merci à l'Envolée et à ceux qui me soutiennent, j'en aurai besoin, car là j'attends mon transfert... sur Lannemezan ? Faudra qu'ils m'enferment dans un égout avec un cadenas et ne plus jamais m'en sortir. Le rapprochement familial, c'est très important. Si ça ne se fait pas, faudra qu'ils en assument les conséquences. Je n'ai plus rien à perdre, plus d'espoir. Je vais tout faire pour vivre mais je vais sûrement pas crever de ma maladie. Je pense à toutes les grosses peines, les non-endormis, je vous dis bon courage à tous et bonne réussite pour l'avenir du combat. J'espère que vous pensez de même, faut pas s'abandonner, mais se réunir, s'aider. Si vous êtes OK, laissez des écrits pour les prochains Envolée. Moi je reprends mon sport pour garder la pêche, bien obligé même si j'ai pas la tête à faire certaines choses depuis cette condamnation à mort, je les fais car cette peine m'a changé totalement. Je me battrais du mieux possible.

PHILIPPE

47) Avez-vous de la famille ou des proches qui viennent vous rendre visite au **parloir** ? Si oui à quelle **fréquence** ? Cette fréquence a-t-elle diminuée depuis votre arrivée sur Condé-sur-Sarthe

oui  
oui trop loin Trop cher  
700 km 8 heures 400 ou 500 €

## « Si je ne suis pas transféré rapidement... »

Centre pénitentiaire de Condé,  
le 24 mars 2014

C'est vraiment inhumain. Moi, si je ne suis pas transféré rapidement, je vais faire une prise d'otage pour parler aux médias de notre détention très difficile. S'il vous plaît aidez-nous. La direction nous pousse à commettre des actes car Condé-sur-Sarthe est un QHS amélioré, on est tout le temps en cellule, on n'a pas d'activités, c'est pour ça qu'il y a des mouvements et la prise d'otage. Moi je suis déterminé à ne pas me laisser faire, car pour le système de Condé on est des cobayes. Si je dois prendre des camions pour être transféré ou pour faire respecter mes conditions de détentions, je le ferai sans hésiter !

CHRISTOPHER

## « Je crains d'atterrir à Uzerche »

Centre Pénitentiaire de Poitiers-Vivonne,  
12 mars et 7 avril 2014 (EXTRAITS)

C'est moi le petit Gitan de Neuvic qui étais à l'isolement. Ce qui s'est passé : ils ont voulu me faire avaler la pilule en me sortant de l'isolement, me mettant au bâtiment C travailleur. J'ai demandé à travailler, mais évidemment le directeur n'a jamais voulu. Après ça : blocage du mitard, car j'ai perdu ma mère, et comme j'étais des gens du voyage, ils ont pas voulu que j'aille à l'enterrement, ces chiens, et j'ai encore mal au cœur, croyez-moi. J'ai mis le feu à la cellule du mitard, tombé inconscient à cause du monoxyde de carbone. Je me suis réveillé à l'hôpital, j'ai passé Noël et le 1<sup>er</sup> de l'an au mitard, et le 7 janvier, transfert à Poitiers. Toujours pas St-Martin-de-Ré, depuis le temps que j'attends. J'arrive ici, et là je tombe des nues. Un centre pénitentiaire, mais c'est pourri, tout disciplinaire, sécuritaire, y a pas de travail, pas d'activités, rien. [...] Les rendez-vous, toujours accompagné. J'ai dit : « Mais on est en maison d'arrêt, pas en centre de détention ! » et le chef me dit : « Oui, vous avez raison, c'est ça les nouvelles prisons. Y a la douche, on peut pas tout avoir ! » Je lui ai dit : « Ben je veux le mitard, et vite », et voilà, je bloque au quartier et j'attends. Moi je dis qu'il faut être solidaires, mais les détenus, la plupart sont pas solidaires, c'est ça le souci, eh oui. Courage à tous les détenus qui se battent. [...] Si vous pouvez essayer de leur écrire, à la direction régionale et à la prison, pour qu'ils m'envoient à St-Martin, car ça serait bien pour mes proches (pour la route), et pour moi-même, pour la vie au quotidien, car je crains d'atterrir à Uzerche. Mais ça va être encore un combat : pas le choix, car je lâcherai pas. Donc mitard encore. Ça fatigue, et avec toute cette misère depuis plus de deux ans, ça pèse. [...]

GREGORY

# RACHIDE, PARCOURS D'UN LONGUE-PEINE DE CONDÉ

POUR QUE ÇA CHANGE

Rachide Boubala, 37 ans, était initialement libérable en 2000. Depuis, il est devenu un prisonnier longue peine : sortie prévue en 2038. Pas de peine d'assises mais une série de condamnations en correctionnelle non compressibles accumulées du fait même de son incarcération. Elles lui valent « ce CDI avec l'AP et la moitié de l'année passée au cachot », explique Catherine, sa compagne. Rachide peine à faire entendre publiquement les raisons de ses luttes. Les journalistes embarqués préfèrent de loin recracher la soupe des syndicats pénitentiaires : « La population détenue est de plus en plus vindicative » (Corse-Matin), « les matons sont lassés de venir travailler la boule au ventre » (Europe 1), « les transferts peuvent être obtenus sans prise d'otages, en faisant des demandes par courrier » (un maton de Clairvaux sur FranceinfoTV).

Depuis deux ans, Catherine suit Rachide dans sa tournée des taules de France et porte sa voix. « Il avait obtenu en novembre 2012 son transfert à la maison centrale (MC) de Clairvaux au titre du rapprochement familial (moi) alors qu'il était à la MC d'Arles. En janvier 2013, on l'affecte au CP de Réau sans explication... de janvier 2013 à ce jour, toujours parce qu'il demande une affectation à Clairvaux, il a écumé les cachots de Réau, d'Annœullin et de Nancy-Maxéville. Le 30 décembre 2013, il a pris en otage un surveillant à Condé-sur-Sarthe avec un codétenu, Fabrice. Tous deux réclamaient un transfert. Essentiellement pour échapper à l'enfer de cette prison et le faire savoir à l'extérieur. » Aucun des

deux n'ignore ce qu'il risque, mais cet acte désespéré, selon Rachide, « c'est pour que ça change, ça doit servir pour lui et les autres prisonniers » ; ce n'est pas « un sport national » comme le prétend le syndicat UFAP. Le tribunal d'Alençon les condamne chacun à huit années supplémentaires. Il est ensuite envoyé en transit à la maison d'arrêt (MA) de Rouen, deux mois, puis à la centrale de Saint-Martin-de-Ré. « En exil sur cette île, il ne peut donc pas être plus à l'ouest de Clairvaux. Là-bas, Rachide obtient un travail en tant que peintre. En dix-sept ans, il a très peu eu l'occasion de travailler, et grâce à cet emploi, il s'est donné un but : financer notre prochain UVF ». Sauf que la distribution de quelques miettes, c'est encore trop pour le syndicat national pénitentiaire FO qui publie le 24 mars un communiqué injurieux et mensonger contre Rachide, intitulé « Prime à la vermine et à la racaille » notamment pour exiger son déclassement au directeur. Or aucun règlement ni disposition du code de procédure pénale n'interdit à un prisonnier qui a commis une infraction au placard d'accéder à un travail. Après avoir appris l'existence du communiqué, Rachide exige des explications à un maton. Ce dernier ricane puis feint d'avoir été agressé. Bien chargé par le compte rendu d'incident, Rachide est envoyé au mitard puis transféré à la MA de Lyon-Corbas où d'autres matons syndiqués ou pas, mais bons camarades et revanchards, savent l'accueillir... A ce jour, quatre torchons haineux du SNP-FO et du SPS ont paru contre Rachide : ils le présentent comme une bête féroce, un fou dangereux qui n'a

plus sa place en prison mais en psychiatrie, et se font passer pour les victimes d'un chantage de Rachide sur la direction. « Non sanctionnée, la démarche du syndicat a créé un climat de tension », comme relève l'OIP, « alors que Rachide n'avait été à l'origine d'aucun incident depuis son arrivée dans la prison. FO-pénitentiaire génère ainsi lui-même un incident du type de ceux qu'il prétend dénoncer. » Quand les matons parlent, les peines s'allongent...

Catherine ne va pas à Corbas car les déplacements sont longs et compliqués pour 90 minutes de parler au maximum. Rachide est seul dans son cachot. Comme elle dit, c'est avec « toute sa tête » qu'il proteste en enduisant les murs du mitard de ses propres excréments – en référence au mode d'action des prisonniers irlandais du début des années 1980. Après la publication du tract, il a déclaré : « Faut-il que j'aïlle aux assises pour qu'ils comprennent ? ». Voilà la « violence gratuite » décrite par matons et médias !

Le 11 avril, six prisonniers du centre de détention de Montmédy prenaient un surveillant moniteur de sport en otage pour exiger leur transfert vers d'autres prisons dans le cadre du rapprochement familial. Deux jours plus tard, un prisonnier du centre pénitentiaire de Réau faisait de même. Et ça ne cessera pas, car ils sont nombreux à n'avoir, comme Rachide, aucune perspective de sortie avant 2030. Dans un tel contexte, la vraie question n'est-elle pas : comment se fait-il qu'il n'y ait eu que six prises d'otages depuis janvier 2014 ?

# « Le détenu n'a aucun moyen de se défendre »

ENTRETIEN AVEC CATHERINE, DANS L'ÉMISSION PAPILLON

«

**P : Quelles sont les raisons du transfert de Rachide à Condé-sur-Sarthe ?**

C : Pour l'AP, Rachide a un profil récalcitrant à l'autorité [...] il ne supporte pas les surveillants qui ne font pas leur boulot de manière impartiale, qui n'ont pas compris quelle était leur place, ceux qui veulent dicter au directeur comment il doit gérer son établissement, et ceux qui font la loi quand une tête de détenu ne leur revient pas. Pour ça, Rachide a pris des condamnations supplémentaires pour outrages, menaces, violences aggravées, volontaires, feu de cellule, dégradation de biens. De fil en aiguille, on arrive à 2031 et 2039 après deux semaines à Condé... Quand il y a un compte rendu d'incident, c'est toujours le prisonnier qui saute sur le surveillant. On ne dit jamais pourquoi on en arrive à un incident. Le détenu n'a aucun moyen de se défendre. De toute façon, Rachide ne s'est jamais fait représenter, il n'a jamais fait appel des condamnations. Les commissions de discipline, les débats contradictoires, il refuse d'y assister. C'est sa manière de dire : « Faites ce que vous avez à faire, moi j'ai fait ce que j'avais à faire. »

**P : Pourquoi l'AP ne donne-t-elle pas suite à sa demande de transfert à la centrale de Clairvaux ?**

C : Je répète ce qu'ils m'ont dit : « On ne remet pas un détenu aussi rapidement de là où il vient. On ne peut pas imposer Rachide à un directeur intérimaire ». Certains directeurs ne conviendraient pas à la gestion de Rachide. On m'a aussi dit que « Ce n'est pas possible d'avoir plusieurs détenus avec un même profil dans un établissement ».

**P : Rachide a déjà purgé dix-sept ans, il est libérable en 2038. Qui va aller le visiter jusqu'à cette date ?**

C : Je suis la seule proche de Rachide. Le rapprochement, c'est aussi pour être dans sa région, c'est ses racines, et c'est là qu'il pense qu'il va pouvoir s'apaiser. A moins qu'il ne développe son réseau social, comme on dit aujourd'hui, mais ce qui est difficilement possible. En dix-sept ans, il n'a eu qu'un parloir exceptionnel, et j'ai été son premier permis de visite. J'ai rencontré Rachide car j'étais intervenante en prison, et avec les activités que je mettais en place, il commençait à sortir de son trou car il ne communiquait plus avec personne. Des surveillants ont commencé à vouloir freiner le truc. Mais un

gradé est intervenu dans un sens plus positif. D'autres intervenants ont quant à eux porté des jugements de valeur ; la rancune est parfois tenace... Le monde de Rachide et le mien sont différents, et ils ne doivent pas se rejoindre. Quand il est trop loin de moi et que je ne peux pas y aller, il relance la machine pour être rapproché. Son moyen de pression, c'est d'aller au quartier disciplinaire et de répandre ses excréments chaque jour dans sa cellule. Au bout d'un moment, les surveillants ne peuvent plus y accéder. [...] A Nancy, tous ses repas du jour étaient distribués en même temps pour l'approcher le moins possible. J'avais des nouvelles tous les dix jours quand on voulait bien le sortir de sa cellule. C'est son arme fatale, il n'en a pas d'autres, mais ça ne marche plus car ce n'est pas le ministère qui respire l'odeur. Quand je l'ai connu, il y a deux ans, il avait une perspective autour de 2014. Il se trouve que depuis, se sont rajoutés plus de dix ans. 2038, moi ça me projette loin, je ne suis pas toute jeune non plus. Je ne le connaîtrai jamais vivant dehors, donc j'accompagne quelqu'un avec qui je ne vivrai jamais, en dehors de deux ou trois jours passés en appartement UVF. [...] Après, le fait que je sois là ne change rien à sa vie en détention. Rachide dit : « J'ai plus rien à perdre, un mois de plus de moins ça change rien. » Il ne se laisse pas faire, ne tend pas la joue pour recevoir une autre claque, c'est sa personnalité, son caractère – ou alors il faut le cachetonner. En 2038, il aura presque 60 ans. Pour le moment, malgré six mois de l'année au cachot, il est en excellente santé et a de la chance de s'en sortir physiquement et moralement. Sauf que s'il arrête son combat c'est là qu'il tombera. S'il commençait à ne plus répondre, il comprendrait qu'il meurt, qu'il se liquéfie. Comme je dis : « Laissez-le, c'est son instinct de survie, sinon il s'écroule. » En plus ce n'est pas fini, il a encore des affaires qui l'attendent au coin du bois. Il faudrait qu'il reste dix ans tranquille pour demander un aménagement de peine. Il faut sensibiliser les gens sur les longues peines. [...] Rachide s'est pris huit ans dans la gueule pour défendre une cause, pas pour que ça serve à rien. C'est pas Robin des Bois ni Che Guevara mais il essaie de faire bouger le système.

»

# « Si il y a des prises d'otage, qu'ils ne pleurent pas après »

Maison centrale de Moulins,  
mars 2014

Au sujet des rapprochements familiaux, faut les faire respecter. S'il y a des prises d'otage, qu'ils ne pleurent pas après. Force et détermination à ceux qui sont dans ce cas. Moi j'attends pour qu'ils me rapprochent de ma femme.

Concernant l'article du psy dans le dernier numéro : il dit que les prises d'otage c'est pour exister... mais s'il y a des prises d'otage, c'est pas pour exister, c'est tout simplement pour être près de nos enfants, de nos femmes, qui font parfois plus de 800 km pour venir nous voir. Est-ce-que, psy, tu crois que c'est un plaisir de voir nos peines augmenter encore ?... même si à un moment donné, cela ne change plus rien vu les peines infinies que l'on a déjà. Faut réfléchir, psy, tu viens pour ton salaire qui fait de toi un mouton de la justice et de la pénitentiaire.

C'est si simple de rapprocher pour éviter tout cela : c'est triste d'avoir à en passer par la violence. Si votre sécurité passe toujours avant, alors la violence augmentera. POINT. Voilà, ça me fait du bien d'écrire ça ; je suis bien pour la journée, ahahaha.

Encore courage à ceux qui se battent pour être rapprochés : lâchez rien, c'est un droit que l'on a d'être rapprochés, un droit, bordel. Voilà, à plus les mecs, les femmes en taule, et gardez cette détermination. On y arrivera si on ne lâche rien.

PHILIPPE

# « Toujours dans l'objectif de nous affaiblir »

Maison d'arrêt des femmes de  
Fleury-Mérogis,  
le 28 mars 2014 (EXTRAIT)

Aujourd'hui, nous vous écrivons pour vous informer de la réalité que nous vivons à la MAF (maison d'arrêt pour femmes) de Fleury-Mérogis et des événements qui se sont produits ces derniers mois. A la MAF, nous sommes actuellement six prisonnières politiques basques. Comme tous les militants basques, nous passons beaucoup d'années en maison d'arrêt, dans des prisons a priori conçues pour des personnes prévenues ou ce qu'on appelle les courtes peines. Mais les périodes d'instruction se prolongent pour nous pendant un minimum de quatre ans ; à cela il faut ajouter le temps jusqu'au procès et le temps jusqu'au transfert (ou non) vers un CD (centre de détention). Durant ce long périple nous nous battons sans cesse pour préserver nos droits, obtenir un minimum en ce qui concerne les conditions de vie, et surtout le respect en tant que collectif politique. Le Collectif des prisonnier(e)s politiques basques est composé d'environ 530 personnes dispersées dans 81 prisons de cinq Etats différents. 400 d'entre nous sont incarcéré(e)s dans 50 prisons de l'Etat espagnol et 125 sont incarcéré(e)s dans 28 prisons françaises, à une dis-

tance moyenne de 844 km de chez nous. Cette politique de dispersion décidée dans les années 1980 a pour but de nous éloigner de notre pays, du soutien qui nous est manifesté, de nier notre existence en tant que collectif, et sans aucun doute d'accroître la souffrance de nos proches qui sont obligés de parcourir des milliers de kilomètres pour nous rendre visite chaque semaine. Cette politique est responsable de seize morts sur les routes depuis sa mise en fonctionnement et de centaines de blessés ; sans parler du coût de tels déplacements (en moyenne 1 500€ par mois pour chaque famille).

Toujours dans l'objectif de nous affaiblir, de nous porter atteinte, nous subissons de la part des Etats français et espagnol une stratégie délibérée et acharnée : isolement, allongement des peines, refus de libérer les prisonniers en fin de peine ou gravement malades, chantage aux libérations conditionnelles, vexations, passages à tabac, etc.[...]

DES PRISONNIÈRES POLITIQUES BASQUES



48) A quelle distance habitent-ils ? Combien de temps leur faut-il pour venir vous voir ? Combien d'argent dépensent-ils par mois ?

entre la guadeloupe et la france il y a  
8600KM  
je m'ai pas de parler



POUR  
EN FINIR  
AVEC LA

SÉCURITÉ

## « La trappe qui permet de menotter sans contact »

Maison centrale des femmes de Rennes,  
le 23 mars 2014

Aujourd'hui, j'ai rencontré en promenade une fille que j'avais croisée à Réau. Elle est dans l'aile « ouverte », donc on ne se connaissait guère. Elle est arrivée ici il y a quinze jours, directement au quartier CD, sans passer par un transit par la MA de Rennes.

Son histoire est assez semblable à la mienne. Le 13 février, une surveillante a refusé de lui laisser mettre son courrier à la boîte à 7 heure, lors de l'ouverture nationale. Elle a insisté puisque d'habitude ce n'est pas refusé. La surveillante a alors froissé les deux lettres devant elle et a tenté de la repousser en cellule. Nassira a alors été entravée. Il paraît que la matonne a eu huit jours d'ITT. Ils sont alors arrivés nombreux pour la menotter dans le dos et la coller au mitard où un tabassage en règle a eu lieu. Comme il y avait du sang au sol, ils l'ont changée de mitard et l'ont mise dans celui que je connais, avec la trappe qui permet de menotter sans

contact. Le lendemain, elle a refusé une extraction médicale prévue pour voir le cardiologue afin d'être là-bas lors de la visite obligatoire du toubib qui lui a fait un certificat médical. Le lundi 17, elle est passée au prétoire, sans même l'assesseur civil. Bien sûr, elle a pris trente jours. Elle en a fait treize, avec la prévention, car en plus de ses problèmes cardiaques, elle se contentait de pain et de café, ce qui ne suffit guère. Bien sûr, elle était ensuite au rez-de-chaussée, en « portes fermées ». Nota – important : c'est Ho A Kwe qui l'a cognée au visage quand elle était menottée, en la tenant entre ses jambes. Il semblerait que ce soit la matonne qui était présente au tribunal le 5 qui a déposé plainte pour violences. Par elle et par d'autres filles, j'ai eu confirmation que l'ambiance à Réau s'était largement dégradée. Les matons ont fait des blocages, l'alcoolisme et l'absentéisme sont montés en flèche dans leurs rangs. Il y aurait eu des articles dans les journaux locaux et sur Fr3 Ile-de-France.[...]

CHRISTINE

*tout le temps ! contre ma volonté bien sûr !*

## « C'est trop lourd comme punition »

Mitard du centre pénitentiaire  
de Poitiers-Vivonne, le 4 et 7 avril 2014

Moi ça va pas trop fort, mais je fais avec : pas le choix. [...] Ma femme amène mon petit de temps en temps. Ils m'ont supprimé le permis de visite car j'ai voulu lui donner un simple courrier, c'est tout – un truc de ouf. J'ai pris dix jours de sursis au prétoire et suspension de parloir. Ça faisait deux mois, et elle a refait la demande récemment. Refusée : pas avant août. C'est trop lourd comme punition. Y a des mecs, pour plus que ça, ils ont une suspension de deux mois ou l'hygiaphone. Ici c'est strict : pour deux joints, un gars a pris quatorze jours de mitard. Un autre, pour un peu de Subutex : onze jours de mitard et son bracelet retiré – alors qu'il devait sortir une semaine après. Moi, pour mon parloir, j'ai attendu trois semaines sans aucune réponse du directeur – et pourtant ils sont quatre ici. Rien. Demande d'audience, rien. Et là, lundi 31, dérapage avec le directeur : il me reçoit et j'ai craqué, je l'ai poussé, embrouille. Trente jours de mitard, et le transfert bientôt, c'est sûr.

Au centre de détention il y a des grilles derrière les barreaux, j'ai jamais vu cela. Les promenades : 1h30 le matin, 1h30 l'après-midi. Fermeture à 17h15, ouverture de 8 heures à 11h15 et de 14 heures à 17h15. Le travail : huit mois d'attente minimum. Les activités, y a rien, et pareil, huit places : comblées. T'es accompagné pour tout. Caméras partout. La promenade toute petite. Les mecs, ici ils prennent tous des cachets, car c'est leur politique. La Spip, depuis

le 7 janvier que je suis ici, une fois je l'ai vue cinq minutes pour me demander si j'avais des enfants. Je lui écris pour qu'elle prévienne mes proches que j'étais au mitard car j'avais pas de quoi écrire, j'attendais le mandat, je lui précise bien. Elle me répond quoi, cette folle ? « Vous avez qu'à leur écrire. » Les mecs, ici, ont tous envie de se barrer [...]. Ils vous mettent dans un étage, et crève et ferme ta gueule. [...]

Au sport, y a personne pour taper un foot : sur tout le centre de détention (CD), les gens sont fatigués. Y a un mec, ils l'ont tabassé, normal, piqûre par-dessus et à l'isolement. J'ai jamais agressé un membre du personnel, mais là, ici, c'est abuser, ils cherchent vraiment, car ils le savent qu'en supprimant les permis de visite ça allait péter. [...] Moi, en arrivant ici, j'ai demandé le transfert à St-Martin. J'ai bloqué quinze jours, et après ils m'ont dit : « Tu vas partir, t'inquiète, mets-toi à l'isolement, dans un mois ou deux t'es parti, blabla... »

[...] T'as une machine à laver à chaque étage, mais si elle tombe en panne, les mecs qui ont pas de parloir, ils sont niqués. Les cantines, c'est trop cher, la marge qu'ils prennent. T'as la plaque chauffante, mais des pâtes, du riz, des œufs à faire cuire, laisse tomber. Au CD, c'est pareil qu'en maison d'arrêt – alors que ça devrait être amélioré, soi-disant [...] Vraiment une sale mentalité. Y a des surveillants corrects, mais la plupart, c'est chaud : des racistes, malpolis, etc. [...]

A bientôt,

GRÉGORY

## « Fouille à corps d'un détenu »

Maison d'arrêt de Corbas,  
(Extraits)

A propos des « chouineurs syndiqués » : ils ne se vantent pas de ce qu'ils font subir aux détenus, ces violeurs. A Nancy-Maxéville, pendant une fouille à corps d'un détenu au quartier disciplinaire, ils l'ont plaqué au sol, lui ont écarté les fesses et le 1<sup>er</sup> surveillant lui a introduit le doigt dans l'anus pour voir s'il n'y avait rien de dissimulé. Il y en a d'autres qui arrachent les fringues des détenus pour les déshabiller entièrement, leur écartent les jambes et les fesses avec des coups.

RACHIDE

Après toutes ces années passées dans les murs, la pénitencier, n'as toujours pas compris que tant que ils seront dans la répression, rien n'ira. Il me semblait que l'intérêt en France, et que le bourreau ne pouvait être le juge ?

## MOUVEMENT DES FEMMES À FLEURY : « La prison étouffe nos conditions de vie »

Nous reproduisons ici un tract des militantes basques féministes diffusé dans la cour de promenade de Fleury-Mérogis à l'occasion de la Journée des femmes.

POUR EN FINIR AVEC LA SÉCURITÉ

Aujourd'hui, 8 mars, le jour international de la femme, en tant que femmes prisonnières, militantes, basques et féministes, nous vous faisons part de nos réflexions.

Encore en 2014, nous les femmes, continuons à nous battre pour nos droits dans cette société. Avec l'Europe en crise des droits, notre situation et les acquis de ces dernières décennies ont régressé considérablement. Il suffit d'apprécier la croisade contre les droits des femmes déclenchées par l'Eglise et l'extrême-droite.

Le système capitaliste-patriarcal veut diriger nos vies et même nos corps à l'avantage du capitalisme. Par conséquent, en faisant partie de ce système, nous les femmes, il ne nous reste que la violence, la précarité, la pauvreté. La prison ne fait qu'aggraver la crue réalité. Elle nous éloigne de la société égalitaire qu'on revendique, avec le seul objectif de nous soumettre, suscite une constante violence dans la relation pouvoir-soumission. La prison étouffe nos conditions de vie, en empêchant notre développement, en amplifiant les situations de pauvreté et précarité, en nous exploitant au travail et en nous rémunérant avec des salaires misérables. La prison rend presque impossible le droit d'être maman et aussi la maternité. L'architecture de la prison ne répond pas aux besoins ni de l'enfant ni de la mère. Les mamans avec des enfants hors de la prison n'ont pas beaucoup plus de chances. Elles subissent de véritables entraves pour conserver les liens avec leurs enfants. Les obstacles aux relations nous les trouvons régulièrement : avec les proches, amis, conjoint/e... Il faut ajouter que tout contact avec des hommes est annulé, nous nous trouvons alors dans une situation, dans un monde hors de la réalité. Si le fait d'être en prison ne suffit pas, notre sexualité aussi est condamnée à périr dans ces quatre murs. Aucun texte ne

mentionne expressément que les relations sexuelles sont interdites en prison. Sans être explicitement interdite ni autorisée, toute pratique sexuelle peut aussi bien être sanctionnée que tolérée en prison. Alors, l'administration pénitentiaire s'appuie sur une faute disciplinaire, celle « d'imposer à la vue, des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur », lorsqu'elle souhaite sanctionner une pratique sexuelle au sein d'un établissement pénitentiaire. Conséquence : tout possibilité d'intimité et de sexualité est anéanti en prison. Que dire du plaisir, aucune prévention, aucune mesure nous est proposé pour avoir un moment de plaisir. Pas d'endroit où l'intimité est assurée, pas de préservatifs, ni jouets sexuels à disposition... La prison réagit avec un discours répressif et une mentalité conservatrice et réactionnaire.

L'assemblée nationale vient d'accepter une proposition de loi au sujet de l'égalité homme-femme. Projet mené par Najat Vallaud-Belkacem, ministre des droits des femmes. Nous estimons que cette loi ne répondra pas aux besoins des femmes, elle sert à laver l'image de cette société mais pas pour faire face à la véritable controverse.

Nous voulons profiter du 8 mars pour dénoncer et faire appel à toutes les femmes pour se battre ensemble, coude à coude, pour une société égalitaire. Nous encourageons toutes les femmes à être sujets de révolte contre cette situation d'oppression.

Pour la défense de nos droits fondamentaux, pour une société égalitaire femme-homme, pour une société plus humaine : femme prisonnière, engage-toi dans la lutte féministe !

DES PRISONNIÈRES POLITIQUES BASQUES

# « De l'étouffante pression »

Maison d'arrêt des femmes de Fleury-Mérogis,  
le 28 mars 2014

En ce qui concerne le régime intérieur, aux conditions générales – pénibles pour tout le monde – il faut ajouter d'autres mesures répressives qui nous sont appliqué(e)s. Nous sommes contrôlé(e)s jour et nuit. Tous nos mouvements sont notés aux ronds-points intérieurs dans des cahiers où ils ont nos photos, il y est noté aussi avec qui nous parlons en promenade, avec qui nous marchons, ce que nous faisons... La nuit aussi nous subissons des contrôles toutes les deux heures : les surveillantes allument la lumière, font claquer l'œillet, parfois frappent à la porte pour nous faire bouger... et cela pendant des années et des années. Bien sûr, nous devons passer par des palpations et des portiques détecteurs de métaux pour sortir en promenade et nous rendre aux parloirs. Ils essaient même de nous palper pour certains déplacements intérieurs, ce que nous refusons. Et bien sûr nous continuons à subir la fouille à nu en sortant des parloirs ainsi qu'à chaque extraction ou chaque fouille de cellule, même si le caractère humiliant de cette mesure a été fortement dénoncé et que son application systématique ne devrait plus exister. Nous avons aussi un accès limité aux activités et au sport, et des limitations pour suivre les cours offerts par l'université au grand quartier.

Ainsi, au long des années, nous essayons de transmettre cette réalité aux responsables de la MAF par divers moyens. Que ce soit avec des affiches en cour de promenade, par la distribution de tracts, par des blocages, des refus de plateau, des protestations, des journées de solidarité, des actions en réponse aux agressions... et nous refusons de nous soumettre aux mesures abusives par notre attitude d'insoumission et de dénonciation, et aussi en essayant de maintenir une communication permanente à travers notre porte-parole pour régler les problèmes par le dialogue, dans la mesure du possible.

Il y a cinq mois environ une nouvelle direction est arrivée à la MAF : nouvelle directrice (Mme. Perrot), nouveau chef de détention (M. Nkouka), nouveaux gradé(e)s... Ce changement coïncide avec une nouvelle politique interne et un fonctionnement plus strict qu'avant. Ainsi, nous constatons que la directrice a l'intention de revenir sur les accords et certaines des choses obtenues au cours des années en adoptant une posture de fermeté et une politique de punition systématique sans laisser de place au dialogue.

A cela il faut ajouter l'attitude de certaines surveillantes qui ont profité de cette nouvelle situation pour faire pression sur la directrice avec leurs revendications : plus de sécurité et contrôle, et en pointant le doigt sur nous, les prisonnières politiques basques.

Le problème, ce ne serait pas les conditions inhumaines que nous subissons ? Pour en citer une seulement, nous pourrions parler du manque d'hygiène des douches, qui sont pleines de moisissure, ou la cour de promenade pleine d'excréments où nous devons nous asseoir par terre. Des repas répétitifs, froids, servis en quantité insuffisante avec un chariot qui amène la nourriture à deux doigts du sol. Des cantines limitées et peu variées. Du manque de frigo. De la suppression de la trousse mensuelle avec les produits d'hygiène corporelle de base et la suppression du service de laverie. Du manque de respect de certaines surveillantes qui nous réveillent la nuit ou crient dans les couloirs. Du manque de possibilités de formation. De l'étouffante pression que nous subissons quotidiennement : palpations, fouilles... même la bassine pour aller aux douches est fouillée ! Non, le problème, c'est que « les Basques ont des privilèges ». De quels privilèges nous parlent-elles ? Du privilège de ne pas se laisser piétiner ? Eh bien nous ne sommes pas prêtes à y renoncer !

Le résultat est un climat de répression et une montée de la tension. Maintenant le moindre rapport mène devant une commission disciplinaire. Dans l'espace de cinq mois, nous, les prisonnières politiques basques à la MAF, nous avons eu quatorze commissions disciplinaires pour diverses raisons. Jamais nous n'avons eu autant de commissions...

Actuellement, un incident ou désaccord avec la surveillante devient un rapport, et le rapport qui arrive aux mains du chef de détention finit en commission disciplinaire. Direct. Même la procédure n'est pas respectée. Ils ont l'amabilité de nous entendre une fois que la décision de nous envoyer au prétoire est prise. Voilà la spirale répressive dans laquelle s'est engagée la nouvelle directrice. Elle nous annonce aussi que de nouvelles mesures vont être appliquées, qu'il n'y a pas de collectif de Basques. Qu'il n'y a pas de place pour le dialogue ou les accords. Que dorénavant la façon de régler les problèmes est et sera la répression.

Si bien qu'au début, nous avons donné une réponse ponctuelle à chaque situation ; maintenant nous situons ces attaques dans un contexte plus général. Même si nous avons essayé de garder la communication, la pratique nous démontre qu'ils se sont focalisés sur la répression.

Vu la situation, nous avons décidé de leur faire face, et de leur faire comprendre la nécessité d'accorder un minimum dans cette cohabitation forcée.

Aujourd'hui, nous, prisonnières basques de la MAF, nous nous déclarons en lutte. Nous ne manquerons pas de vous informer de la suite des événements.

Salutations chaleureuses à tous et toutes celles qui se battent et résistent en prison !

PRISONNIÈRES POLITIQUES BASQUES

# « Nous avons fait un blocage après la promenade du dimanche »

Maison d'arrêt des femmes de Fresnes,  
mars 2014

[...] Etre en prison, jour après jour dans ces centres de tortures, chez l'ennemi, c'est déjà une injustice sans arrêt, un combat en permanence digne d'être raconté, écouté, dénoncé, lu, manifesté et crié sur tous les toits !

[...] Je suis toujours à Fresnes, à environ 1 000 km du pays basque, éloignée de façon draconienne de ma terre, comme tout le collectif des Prisonnier-es politiques basques à cause de la politique pénitentiaire basée sur la soif de vengeance des états espagnol et français contre les combattant-es basques : une politique pénitentiaire meurtrière, de dispersion et de violence contre des femmes et des hommes militant-es qui luttent pour la liberté de notre peuple. Cette politique pénitentiaire vient encore de tuer un camarade dans la prison espagnole de Puerto de Santa Maria. Le jour après sa mort, les médias espagnols ont raconté qu'il était décédé de « causes naturelles »... Est-ce qu'on peut parler de « causes naturelles de décès » pour un jeune de 36 ans en bonne santé, qui a passé les treize dernières années incarcéré dans plusieurs prisons espagnoles, qui a subi de nombreux passages à tabac, de longues périodes d'isolement, des transferts, des éloignements... ? Il s'appelait Arkaitz Bellon et après treize longues années en prison il allait sortir prochainement, au mois de mai. Causes naturelles de mort ? Prison=torture ! Politique pénitentiaire assassine !

*Agur eta ohore arkaitz !*

En reprenant la question de Fresnes, depuis mon arrivée j'ai eu le « grand bonheur » d'être témoin de la « qualité des installations et des conditions de détention » de cette maison d'arrêt. Par exemple, bien sûr, côté homme, les fenêtres ont des caillebotis sur les barreaux, côté femmes il y a seulement une dizaine de cellules dotées de caillebotis. Ces cellules sont apparemment réservées aux Basques (ils nous ont

ainsi informés : si vous voulez être les unes à côté des autres, vous allez aux cellules avec caillebotis) et quelques autres « gagnantes » du prix. Il faut dire que ces grilles sont mises par-dessus des barreaux (histoire de nous faire perdre un peu plus de clarté, et de nous empêcher de voir l'extérieur, le ciel... Ils nous enferment de plus en plus et ce n'est jamais suffisant pour eux !) au nom de l'hygiène en milieu carcéral... Oh oui ! On peut vraiment parler des enviables conditions d'hygiène dans les prisons françaises dotées de caillebotis ! Les rats règnent partout... sur quatre ou deux pattes ! D'ailleurs cet été, une fille a trouvé une souris morte dans sa barquette de la prison... c'est bon ça, s'agit-il de l'hygiène qu'ils revendiquent ?

Mais c'est la nouvelle année qui nous a apporté le pire des faits à la MAF de Fresnes. Le 9 janvier, une femme a mis le feu à sa cellule ; mis à part le manque d'information et le retard dans l'évacuation des détenues, malheureusement habituelles dans ces situations, il faut absolument dénoncer l'attitude et les décisions suivantes de la direction de Fresnes : cette femme, après un cri à l'aide comme celui-là, a été placée seule en cellule, cellule théoriquement « particulièrement surveillée ». Trois jours après, le 12 janvier 2014, cette femme a été retrouvée morte dans sa cellule. Natacha Leszczyk, tuée par le système pénitentiaire.

Nous, les détenues de la MAF, nous avons fait un blocage après la promenade du dimanche 19, une minute de silence pour dénoncer la mort de Natacha et en hommage.

D'ailleurs nous avons écrit une carte pour embrasser et soutenir ses proches, mais la direction a refusé de nous fournir l'adresse de sa famille. Donc impossible de leur envoyer notre message de condoléances. Je profite donc de cette lettre pour les embrasser très fort et leur dire que les femmes de Fresnes les accompagnent dans leur douleur.

Cassons les prisons

Une accolade révolutionnaire,

ITZIAR

POUR EN FINIR AVEC LA SÉCURITÉ



*J'ai écrit avec moi personnellement, je ne suis pas dans une cellule. C'est l'enfermement même quand on dort de notre cellule, ils croient que leur SACRÉ d'activité nous convient mais personnellement, je ne suis pas dans une cellule.*

# Les « aménagements de peine », c'est coudre des fleurs sur un mouchoir ?

Cinq années de tribulations dans le dédale des dispositifs pénitentiaires  
racontées par une proche de prisonnier

Mon ami a été incarcéré en préventive à la maison d'arrêt (MA) de La Talaudière en juillet 2008. Ce jour-là, je me suis demandé si je le reverrais un jour libre. Il avait 26 ans et déjà pas mal d'années passées derrière les barreaux. Il a attendu octobre 2010 pour être jugé aux assises. Il risquait gros. À cette époque, ça me semblait inimaginable que quelqu'un que j'aime fasse plus de cinq ans de prison. Il a finalement été condamné à huit ans ferme. Des potes me disaient: « Il a pris huit, il en a déjà fait deux. Si tout se passe bien il est libérable dans trois ans, et il aura une conditionnelle dans deux ans. » Alors ce qui semblait vertigineux devenait envisageable. Quand tu t'accroches à ces calculs, tu commences à croire que tu vois le bout du tunnel. On nous a vendu de l'espoir pour nous faire tenir tranquilles, pour nous occuper à ne penser qu'à ça, à ne lutter que pour ça : comment sortir au plus vite ?

GALÉRER EN MAISON D'ARRÊT  
EN PRÉPARANT UNE DEMANDE DE CONDI

Par expérience, mon ami déteste la prison, les juges et les matons. Il n'avait jamais rien négocié avec eux. Ce coup-ci il était fatigué. Il voulait sortir au plus vite et vivre autre chose. Il a longuement réfléchi: allait-il faire sa peine en entier sans rien demander, sans rien attendre, sans rien négocier avec l'administration pénitentiaire (AP) et la justice? Ou allait-il tenter de jouer un minimum le jeu qu'on lui imposait: contenir sa colère, se « tenir tranquille ». Pour espérer obtenir un maximum de remises de peine et une libération conditionnelle, et sortir dans deux ou trois ans. Pas dans six. Pas dans plus. Moi-même, je redoutais les compromis qu'il devrait faire dans le maigre espoir de sortir plus

tôt. Mais je ne pouvais pas imaginer d'attendre six ans. Six ans. Je ne savais pas comment je le retrouverais au bout de huit ans de prison. Et je ne savais pas comment moi-même je tiendrais. Quand je pense que d'autres attendent deux, trois, quatre, dix fois plus longtemps... une éternité. Alors quand il m'a annoncé qu'il voulait tenter une libération conditionnelle, je l'ai soutenu. Il était clair pour lui qu'il ne voulait ni du bracelet électronique, ni d'une semi-liberté. Être enfermé dehors? Pas question. Tenter la condi semblait un moindre mal.

Une condi, c'est sortir de prison avant la fin de la peine, avec des contraintes prononcées par un juge d'application des peines (JAP). Sous prétexte d'éviter la récidive, il prend sa décision en fonction de certains critères (ton comportement, ton projet, tes efforts, blabla) et t'impose ses conditions: travail, interdictions diverses, comme de se rendre dans certaines zones, obligation de soin, etc. En théorie, on peut demander une condi à partir de mi-peine (et encore, ça dépend pour qui!), mais elle peut en fait être accordée bien plus tard, après de nombreuses demandes, retards et refus successifs. La durée d'une condi peut largement dépasser la peine de prison ferme prévue : sur huit ans, mon ami avait droit à la condi au bout de quatre ans, mais il pouvait très bien ne l'obtenir qu'au bout de sept, et elle risquait de durer deux, trois, quatre ans... Il disait qu'il n'accepterait probablement pas cela. Que s'il voulait une condi, c'était pour sortir vite.

ALORS AU JOUR LE JOUR,  
TU PRENDS SUR TOI

Quand je parle de « compromis », je veux dire que si tu commences à espérer des

remises de peine ou un aménagement, tu sais que tu dois manger dans la main de ceux qui t'enferment, faire tes preuves: études, diplômes, travail, pas d'embrouilles, pas te faire prendre en infraction (en prison, pour arriver à survivre, il faut constamment contourner le règlement ultra-strict)... Tout ce qui est noté dans ton dossier te portera préjudice. Alors au jour le jour tu prends sur toi. Mais quand tu es enfermé dans une cocotte-minute de béton pendant des mois, des années, voire des décennies, quand tous tes mouvements sont contrôlés, quand tu fais sans cesse face à l'arbitraire et aux provocations, il y a de quoi hausser le ton, faire un écart, péter les plombs. Et au moindre problème, tout espoir de sortie tombe à l'eau. Paie ta pression! Mon ami a toujours été tiraillé entre deux tendances: être lui-même, mener sa guerre contre le système carcéral au risque de rester des années enfermé; ou jouer leur jeu pour tenter de sortir au plus vite. Notamment pour soulager les souffrances de ses proches – un souci qui risquait toujours de devenir une entrave.

#### TOUT SON PROJET DE CONDI EST À RECOMMENCER

**B**ref, nous avons commencé à nous organiser pour préparer une demande de condi. Il avait un projet professionnel réaliste. Les Spip sont censés aider les prisonniers dans leurs projets de réinsertion. Quelle blague. Déjà, c'est très long d'obtenir un rendez-vous avec le Spip, et quand il le voit enfin: rien de concret. Le Spip ne fait rien. Ça commence bien. Donc c'est moi qui fait son taf: je cherche toutes les infos et je prends contact avec les organismes de formation, les employeurs potentiels, les associations de réinsertion. Il faut trouver un logement pour mon ami, et comme on ne peut pas faire les démarches depuis la prison, je prends un appart' pour nous deux. Alors qu'on est censé être transféré en centre de détention (CD) – des prisons soi-disant vouées à la réinsertion des détenus- au bout de deux ans, il attend trois ans en maison d'arrêt. C'est donc là qu'il monte son projet de condi. Au printemps 2011, le Spip lui dit que son projet est très bien, il y a une asso de réinsertion qui est prête à le rencontrer près de chez nous, des

plans pour des formations, et il n'a pas d'ombre dans son dossier. Suite à sa demande, le Spip garantit à mon ami qu'il ne sera pas transféré, qu'il pourra préparer sa condi tranquillement à La Talaudière. Pourtant, malgré ses protestations, il est envoyé deux mois plus tard au CD flambant neuf de Roanne, à une heure de chez nous. Tout son projet de condi est à recommencer. Quand il arrive là-bas, il rencontre une commission qui lui raconte qu'ici, tout sera fait pour l'accompagner vers la réinsertion, vers un aménagement de peine, blablabla. Il en vient à penser que c'est peut-être vrai. Que la condi sera peut-être plus facile à préparer ici. Ils lui redisent que son projet est bon.

#### CENTRE DE DÉTENTION DE ROANNE : ATTENTE, REFUS, ATTENTE, REFUS... DEUX ANS

**A** La Talau, greffiers et Spip lui disaient: « On sait pas trop quand vous êtes permissionnable ( c'est-à-dire quand vous aurez le droit de demander une permission de sortie)... bientôt... » En arrivant à Roanne, il apprend qu'il était en fait permissionnable depuis belle lurette, ce qui nous agace passablement. Alors il pose vite une demande de permission de sortie pour rencontrer l'association de réinsertion qui pourrait l'engager. On commence déjà par attendre un mois pour faire quoi que ce soit, parce que les Spip sont en vacances. Un mois en prison, c'est long. Quand c'est enfin possible, j'organise un rendez-vous avec l'association. Une perm' employeur, à chaque fois, c'est le même bazar: il faut qu'un employeur accepte par écrit de fixer une date de rendez-vous avec le prisonnier qui peut alors prendre rendez-vous avec le Spip pour déposer une demande de perm' et une commission met plusieurs semaines à décider si elle l'accorde. Si c'est non, il faut annuler auprès de l'employeur. Avec un peu de chance, il acceptera de refixer un rendez-vous, dans le vent, une prochaine fois. La demande a beau être déposée un ou deux mois à l'avance, la réponse tombe souvent quelques jours avant la perm'. Alors on organise tout deux mois avant comme si ça allait être OK, même si on sait que la plupart du temps on te dira non au dernier moment: je me rends disponible pendant les jours demandés, j'atteste

que j'irai le chercher, que je l'hébergerai, que je subviendrai à ses besoins, j'envoie la photocopie de ma carte grise et de l'assurance de ma bagnole puisque ça leur chante, etc.

#### IL EST DÉSIGNÉ « DANGEREUX »

Et on a commencé à y croire, comme des cons. Il a essayé un premier refus: du fait de l'infraction pour laquelle il avait été condamné, la JAP ne pouvait se prononcer sans expertise psychiatrique. Ah bon? Personne ne nous l'avait dit avant! A Roanne, des centaines de mecs à qui on avait promis l'eldorado des perms et de la condi étaient dans le même cas: ils attendaient depuis des mois qu'un expert vienne tirer des pronostics sur leur « dangerosité ». Mais il n'y avait pas d'expert disponible. Des assos et des prisonniers ont dénoncé cette situation et un psy a fini par venir faire des expertises à la chaîne: il a rempli des pages et des pages, coché des cases et des cases. Un quart d'heure par mec. Mon ami était persuadé que l'expertise s'était bien passée, que l'expert pensait qu'il était « réinsérable ». Quelques semaines plus tard, les conclusions tombent: il est désigné « dangereux » et « inadapté socialement ». Avec des potes, ils comparent leurs copies. Une bonne partie d'entre eux ont les mêmes, quasiment mot pour mot, même si certains chanceux ont une expertise favorable. Ils ont beau essayer, ils ne comprennent pas la logique de l'expert. Mais ils sont énervés et dans la merde.

Un jour il rencontre une psy « PEP » (plan d'exécution des peines) pour la première fois. J'ai jamais bien compris son rôle. On s'y perd, avec leurs histoires, mais elle devait statuer sur son aptitude au travail aux ateliers. Après avoir jeté un œil à son dossier, elle lui a reproché de « ne pas faire de compromis », alors qu'il passait son temps à en faire!

#### TOUT LE MONDE LÀ-BAS DEDANS SAVAIT QUE SA PERM' SERAIT REFUSÉE

Autre exemple: à cause des délais pour avoir un rendez-vous avec la Spip, il n'a pas pu déposer à temps une demande de perm' pour aller à l'examen d'entrée d'un lycée où il voulait suivre une formation. La bureaucratie de l'application des peines se

fout des contraintes des organismes de formation et des employeurs. De toute façon, cette perm' aurait probablement été refusée. Bref, il faut attendre un an de plus pour espérer entrer dans ce lycée. Comme mon ami était censé être hébergé chez moi s'il avait une perm', à chaque demande, les flics étaient censés venir chez moi pour enquête. Je les ai attendus une paire de fois pendant des semaines, vous imaginez comme c'est marrant. Ils ne sont jamais venus. Je pense qu'avant même le passage en commission, tout le monde là-bas dedans savait très bien que la perm' serait refusée -donc pas besoin d'envoyer les flics.

#### ILS ONT REFUSÉ

#### QU'IL AILLE VOIR SA MÈRE À L'HÔPITAL

On a malgré tout déposé plusieurs fois des demandes de perm'. Je ne me souviens même plus combien de fois j'ai bloqué des jours deux mois à l'avance pour être entièrement disponible, envoyé des papiers et attestations, pris des rendez-vous... Combien de fois nous nous sommes mis à y croire tout en sachant à chaque fois qu'il ne fallait surtout rien espérer. Combien de fois on a essayé des refus pour des motifs divers. Les boules. Lui avait les boules d'avoir laissé croire à ses proches qu'on allait passer quelques heures ensemble dehors et que sa condi s'approchait peut-être. Nous, nous avions les boules de le voir dégoûté, en colère, désespéré; de le voir regarder ses espoirs s'éloigner. Je ne parle même pas des demandes de perm' pour raisons familiales: niet! Même quand sa mère a fait une crise cardiaque, ils ont refusé qu'il aille la voir à l'hôpital. Mais nous on y croyait un peu à ces conneries.

#### PRINTEMPS 2012: LA PREMIÈRE PERM'

Et puis un jour, la JAP a accordé une permission employeur pour rencontrer la fameuse asso de réinsertion. Elle devait être de bonne humeur ce jour-là ou vouloir donner une fois de temps en temps l'impression qu'elle sert à quelque chose. Il avait demandé trois jours. Elle lui a donné six heures. C'était la joie et la course, on a pique-niqué vite fait, mais je vous raconte même pas comme c'était précieux de bouffer ensemble dehors. Puis on

a couru au rendez-vous, et on a couru pour rentrer. Quelle angoisse de ramener quelqu'un qu'on aime à la porte d'une prison. Curieusement, un papier disait que sa perm' ne devait durer que 5h30, et les matons lui ont collé un rapport pour vingt minutes de retard. No comment. Comme le rendez-vous s'était très bien passé, la Spip et la nana de l'asso devaient se téléphoner pour avancer ensemble sur ce projet d'embauche. Je pensais que j'allais peut-être pouvoir arrêter de faire le boulot du travailleur social. Tu parles. Comme d'habitude, la Spip n'a jamais rien fait.

#### PRENDRE LE RISQUE DE REFUSER D'ALLER TRAVAILLER

**E**n détention, mon ami continuait à tout faire pour éviter le rapport d'incident, sans pour autant s'écraser. En prison, tu ne peux pas survivre sans fric, et il n'aimait pas dépendre de nous; et pour obtenir une condi, travailler est souvent une condition primordiale. C'est censé prouver que t'es soumis. A La Talau, il s'était fait exploiter à mort aux ateliers. Pendant un bon moment. Il tenait parce que ça en valait la peine. A Roanne, il a longuement attendu pour obtenir un poste, mais il n'a pas supporté longtemps les conditions de travail vraiment abusives: flexibilité maximale, sécurité inexistante et paye à pleurer. Il a fini par prendre le risque de refuser d'aller travailler et d'avoir ce gros point noir dans son dossier. Il a aussi dû se battre pour suivre une formation en vue d'obtenir le diplôme professionnel qui l'intéressait. Il n'y a qu'un prof qui s'est décarcassé pour les aider, lui et quelques mecs. Il a étudié malgré les difficultés liées à l'organisation de la détention. Dans le vent.

#### ELLE LUI A SUCRÉ TOUTES SES REMISES DE PEINE POUR CETTE ANNÉE-LÀ

**L**es prisonniers ont aussi droit à des remises de peine (RP), des remises de peine supplémentaires (RPS) et des grâces –et je sais plus quoi, ce dispositif me dépasse encore. Tous les ans, si t'as de la chance, le JAP peut t'accorder jusqu'à trois mois de réduction de peine sur des critères à la con: t'as

bossé? T'as étudié? T'as été sage? Un jour, la JAP lui demande de fournir les preuves de son bon comportement pour calculer ses RPS annuelles: il répond qu'on ne lui a jamais demandé ça et que dans son dossier, elle a tous les éléments sous les yeux pour faire ses calculs. Elle lui a sucré toutes ses remises de peine pour cette année-là. Motif: il n'avait pas fourni les preuves nécessaires!

#### UNE GROSSE CLAQUE DANS TA GUEULE, UNE GRANDE COLÈRE

**P**uis il a redemandé une perm'. La JAP a refusé: elle a subitement sorti de son chapeau une interdiction de se rendre dans notre département – où il a commis l'infraction pour laquelle il est condamné et où réside la victime de cette infraction, mais qui est aussi celui où se construisait son projet de condi. Une grosse claque dans ta gueule. Une grande colère. On se dit qu'on laisse tomber, qu'on y croit plus, à leurs conneries, qu'ils nous prennent pour des cons et que de toute façon, à force d'attendre, s'ils finissent par lui accorder une condi, ce sera trop tard. Mais l'espoir (ce poison) reprend le dessus: quelques mois plus tard, il commence à envisager de demander perm' et condi dans un autre département, où une autre amie prend le relais pour chercher des plans boulot et fournir un hébergement. Elle se tape les mêmes aventures trépidantes que moi pendant un an et demi.

#### NOUS SAVIONS QUE NOUS NE DEVIONS PAS Y CROIRE

**J**e me souviens que régulièrement, il me disait: « Dans six mois je suis dehors ». Nous savions que nous ne devions pas y croire, mais nous nous mettions quand même à tout organiser pour que ça marche. A attendre, à espérer. Et à nous prendre des claques monumentales à chaque refus... pour recommencer à y croire quelque temps plus tard, tout en sachant combien c'était risqué. Il recommençait à me dire que dans six mois il était dehors. Je recommençais à lui dire de faire attention. Il jurait qu'il savait qu'on ne doit pas y croire. Et nous nous engageons malgré tout à tout mettre en œuvre pour rendre une condi possible.

## IL A FINI PAR NE PLUS SUPPORTER QU'ON LE PRENNE POUR UN CON

Puis vient l'heure des sérieuses embrouilles... Il a fini par ne plus supporter qu'on le prenne pour un con, il a fait moins de compromis, il a plus ouvert sa gueule. A Roanne, le climat était tendu parce que des prisonniers commençaient à faire des revendications collectives. Les matons l'avaient dans le collimateur, parmi d'autres. Il a fini par se faire serrer pour des petites conneries habituellement tolérées, qui dans ce contexte ont été sévèrement réprimées: il a pris cher, il a été au mitard et à l'isolement, et il a eu de gros conflits avec des surveillants et la direction; alors il a été transféré à Neuvic, très loin de nous.

## CENTRE DE DÉTENTION DE NEUVIC

A Neuvic, il a repris son projet d'aménagement de peine et a recommencé les mêmes démarches. Se battre pour sortir plus vite, ça aide à s'occuper, à avoir l'impression de construire quelque chose. Et ça permet au moins d'espérer une perm' pour souffler dehors quelques jours. Alors qu'il venait d'en demander une, un maton lui a mis un rapport pour un truc anodin, habituellement pas sanctionné. Sachant qu'au moindre rapport on lui refuserait sa perm', mon ami s'est énervé. Ça l'a mené en commission de discipline où le directeur, refusant tout dialogue, s'est contenté de dire que c'était décidément « un détenu à problème ». En prison, pas besoin de grand-chose: il suffit de quelques mots plus hauts que l'autre pour être désigné ainsi. Au bout du rouleau, mon ami s'est à nouveau énervé, ce qui lui a valu de sérieux problèmes. Ça ne servait plus à rien de serrer les dents, il s'est lâché. En conflit ouvert avec les matons et la direction, il a passé deux mois entre le mitard et le QI. Ça a anéanti tout espoir de condi. En plus, ils lui ont sucré ses remises de peine et on craignait qu'ils l'envoient au tribunal pour des brouilles et qu'il prenne une peine supplémentaire. Bref, sa date de sortie définitive s'éloignait. Nous étions suspendus à leurs calculs macabres et à leurs mesquines vengeances.

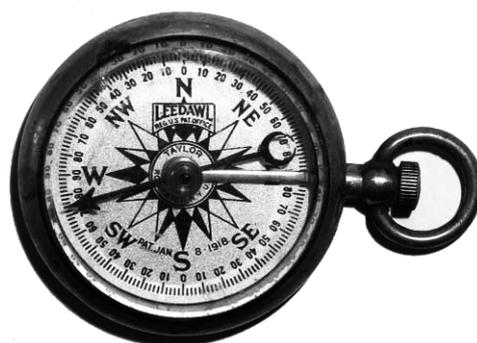
## CENTRE PÉNITENTIAIRE DE CHÂTEAUROUX

Nouveau transfert disciplinaire, encore très loin de nous, au CP de Châteauroux, côté maison d'arrêt, où ils l'ont « mis à l'épreuve ». Bien emmerdée de se retrouver avec un « détenu à problème », la direction a posé la règle du jeu: « si tu te tiens tranquille, tu pourras espérer des aménagements de peine et un rapprochement familial. » Il était épuisé; il s'est reposé, il s'est tenu tranquille, s'ennuyant à crever pendant des mois. Alors ils ont cru lui faire une fleur en le transférant pour « bon comportement »... toujours à Châteauroux, mais en face, au CD! à Zombieland! Là, il a redemandé une perm', on y croyait plus une minute. Et le jour où ils la lui ont accordée, toujours pour « bon comportement », on n'y croyait pas. Dans la foulée, ils lui ont offert quatre-vingt-dix jours de remises de peine. On y croyait encore moins. Malgré notre joie, l'espoir de se serrer bientôt dans les bras dehors avait un goût amer: « ils nous tendent une sacrée carotte pour que tu te tiennes à carreau en espérant voir le soleil quelques jours, puis sortir bientôt. » En fait, on ne savait toujours pas quand il serait réellement libéré.

Ils lui ont ouvert la porte pour cette permission de sortie... Il n'est jamais revenu. Il a probablement eu la bonne idée de s'aménager sa peine tout seul quelles qu'en soient les conséquences.

Janvier 2014

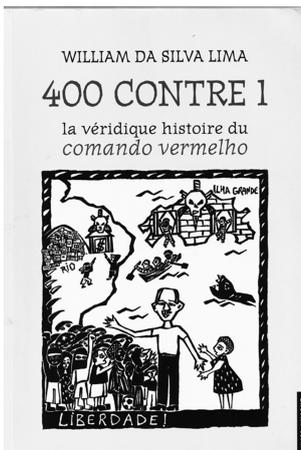
*Je pense avant tout à tous ceux et toutes celles qui slaloment encore entre carottes et bâtons. Aussi à ceux et celles qui obtiennent un aménagement de peine, et subissent la pression qui va avec.*



# RÉCLAMES DU CŒUR



Sur la route de Magadan, Ihar Alinevich, Editions Belles comme un prison qui brûle, 2014, [abcfr@riseup.net](mailto:abcfr@riseup.net)  
« Ihar Alinevitch, est un anarchiste biélorusse/ il a été arrêté le 28 novembre 2010 à Moscou et emprisonné dans les cellules du KGB biélorusse en attendant son procès. Dans « l'affaire des anarchistes », il a été condamné à la peine maximale possible à savoir 8 ans en colonie pénitentiaire. L'anarchiste Black Cross francophone (groupe de soutien aux prisonniers anarchistes partout dans le monde) a traduit et publié son témoignage pour documenter la situation en Biélorussie, pour attirer l'attention des francophones sur ce qui se passe à quelques centaines de kilomètres à l'est, et surtout, pour briser l'isolement des détenus, dans l'espoir de connaître un jour un monde sans prison ni oppression. »



400 contre 1, la véritable histoire du comando vermelho, William da Silva Lima, L'insomniaque, 2014.  
« Voici un livre qui parle du Brésil et du ballon, de cages et de gardiens, de défenseurs et d'attaquants... Du Mondial 2014 de football à venir ? Non ! Il ne s'agit pas ici d'un jeu mais d'une guerre, tout aussi mondiale, où les défenseurs d'un monde, celui du fric et des puissants, cherchent à mettre en cage, au ballon, ceux qui y résistent, surtout quand ils s'organisent en équipes d'attaquants. William da Silva est l'un des derniers survivants de ces équipes, formées dans les favelas de Rio de Janeiro, dont l'adversaire –l'ennemi– était l'injustice sociale. Des années 1960 aux années 2000, William a payé de près de quarante années de prison la lutte incessante qu'il a livrée avec ces camarades contre le système. Aujourd'hui âgé de 72 ans, assigné à résidence à Rio avec bracelet électronique, William poursuit son combat pour être enfin réellement libre. Puisse ce livre y contribuer... »



A Nantes, un collectif s'est constitué au début du mois d'avril à l'initiative de quelques personnes bientôt rejointes par des proches de prisonniers : la Lime (Lien Inter Mifas des Enfermées.s). Il se propose de tisser des liens entre celles et ceux qui fréquentent les parloirs de la région nantaise pour s'organiser collectivement pour briser l'isolement face à l'administration pénitentiaire et au système judiciaire, échanger des conseils et s'entraider sur les problèmes auxquels nous sommes confrontée.s, faire savoir ce qui se passe

à l'intérieur des murs, constituer un groupe d'entraide juridique, passer des messages aux prisonnier.e.s et mettre en place des outils de solidarité pratique comme des covoiturages pour les parloirs, et autres.

Si vous êtes proches de détenu.e.s et souhaitez trouver et apporter de l'aide, partager vos expériences ou témoigner : une permanence téléphonique et une boîte mail, [la.lime@laposte.net](mailto:la.lime@laposte.net), tel : 07.81.74.68.00.

## INFOS

La Karlo et karlate, caravane d'information en tournée –principalement dans la Drôme–, distribue désormais l'Envolée. Notamment le 7 juin à Seribo, Gigors (26) ou le 12 juillet à Crest. Merci à l'équipe de « la petite agitée » et allez voir leur site pour les dates et le reste : [lapetiteagitee.eklablog.com](http://lapetiteagitee.eklablog.com).

L'association Générations Futur, diffuseur itinérant et coopératif du journal, fait savoir qu'elle est « ok pour envoyer de la presse alternative gratuitement aux prisonnières et prisonniers qui en feraient la demande ». Alors n'hésitez pas à l'intérieur.

Une partie de l'équipe de l'Envolée animera une discussion au festival de l'Anarchist Black Cross à Dijon, aux Tanneries, le samedi 28 juin après midi –après une projection du film « Sur les toits »–. La veille, un concert de Singes des rues et le samedi un concert de Koenigstein youth...entre autres. Alors viendez, ma bande !

Les 27, 28 et 29 juin se tiendront à Grenoble –102 rue d'Alembert– les rencontres de la presse indépendante. Trois jours de discussions, rencontres, ateliers avec des collectifs et des titres d'un peu partout.



## LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on peut trouver *L'Envolée*. Elle est incomplète, et nous remercions d'avance ceux qui nous indiqueront d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

**ANGERS:** LES NUITS BLEUES  
**AUCH:** LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU  
**AVIGNON:** LA MÉMOIRE DU MONDE  
**BAYONNE:** ELKAR  
**BAGNOLET:** LE REMOULEUR  
**BESANÇON:** L'AUTODIDACTE  
**BORDEAUX:** LA LIBRAIRIE DU MUGUET  
**BREST:** D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE  
**CHALON-SUR-SAÔNE:** ET APRÈS POURQUOI PAS  
**DIJON:** LES TANNERIES / BLACK MARKET / GRANGIER  
**GRENOBLE:** LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE  
**LILLE:** CCL / L'INSOUMISE  
**LIMOGES:** UNDERSOUND  
**LYON:** BUFFET FROID / LA FOURMI ROUGE / LA GRYFFE / LA LUTTINE / LE BAL DES ARDENTS / LE TASSE LIVRE / OUVRIR L'ŒIL / TERRE DES LIVRES  
**MARSEILLE:** L'ÉQUITABLE CAFÉ / LE SEUL PROBLÈME / L'ODEUR DU TEMPS / MONNAIE DE SINGE / LE MOLOTOV / CQFD / LA FRICHE  
**MONTPELLIER:** SCRUPULES  
**MONTREUIL-SOUS-BOIS:** LA PAROLE ERRANTE  
**NANTES:** B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST  
**PARIS III:** COMME UN ROMAN  
**PARIS V:** LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE  
**PARIS XI:** LE KIOSK / LE KIOSQUE / ENTROPIE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / THÉ TROC / PAGE 189  
**PARIS XIX:** LE MERLE MOQUEUR  
**PARIS XX:** BMG / L'ATELIER / LE COMPTOIR DES MOTS / LE MONTE-EN-L'AIR / LE GENRE URBAIN  
**REIMS:** LE CRI DU PEUPLE  
**RENNES:** ALFAGRAPH / LA PETITE LIBRAIRIE  
**ROMANS-SUR-ISÈRE:** LIBRAIRIE DES CORDELIERS  
**ROUEN:** L'INSOUMISE  
**SAINT-DENIS:** FOLIES D'ENCRE  
**SAINT-ÉTIENNE:** L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE  
**SAINT-GIRONS:** LA MOUSSON  
**STRASBOURG:** QUAI DES BRUMES  
**TOULOUSE:** LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA  
**VALENCE:** NOTRE TEMPS / URUBU  
**BRUXELLES:** 100 PAPIERS / ACRATA / LA BORGNE AGASSE / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM  
**LIÈGE:** ENTRE-TEMPS

## Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

**Angers:** DE L'HUILE SUR LE FEU - Le jeudi de 17h à 18h en direct  
RadioG - 101,5 FM. 09 69 80 41 68. 3, rue de la mare, 49100 Angers  
Prison couverte: Angers  
**Brest:** EXTRA-MUROS - Le mardi de 19h à 21h  
Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest  
et sur internet: groupe.brest@genepi.fr  
Prison couverte: MA de l'hermitage  
**Bordeaux:** UNE HEURE POUR GRADUCHE (GENEPI) - Le vendredi de 19h à 20h30  
La clé des ondes - 90.10 FM  
**Dijon:** SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 18h à 19h. Radio Campus - 92.2 FM  
Prison couverte: MA de Dijon  
**Grenoble:** LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3e mercredi du mois de 19h à 20h  
Radio Kaléidoscope - 97 FM  
Prison couverte: MA de Varcès  
**Marseille:** Radio Galère - 88.4 FM  
HAINE DES CHÂÎNES - Un lundi sur deux de 20h à 21h  
Tél. du direct: 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille  
PARLOIR LIBRE - Le samedi de 19h à 21h30  
Tél. du direct: 04 91 08 28 10 / 82, avenue R. Salengro - 13003 Marseille  
Prisons couvertes: MA des Baumettes / MA de Tarascon / Centrale d'Arles  
**Nantes:** NATCHAV - Le dimanche de 19h à 20h  
Alternantes - 98.1 FM, 91 à St-Nazaire. Pour les messages (répondeur) 06 26 55 86 87,  
Alternantes - 56, bd des Poilus - 44300 Nantes  
Prisons couvertes: CP de Nantes / MA de Nantes / EPM Orvault  
**Région parisienne:** L'ENVOLEE - Le vendredi de 19h à 20h30  
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM  
et sur internet: www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr. (Rediffusion le mardi à 8h)  
Tél. du direct: 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil  
RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20h30 à 22h30  
Radio Libertaire - 89.4 FM  
Prisons couvertes: MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny  
**Rouen:** AU DELÀ DES MURS - Le 1er et 3e samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM  
www.radiohdr.radio.fr Téléphone du direct: 02 35 12 68 92  
**Saint-Etienne:** PAPILLON - Le 1er et 3e jeudi du mois de 20h à 21h  
Radio Dio - 89.5 FM (rediffusion à Lyon sur radio Canut -102.2FM)  
et sur internet: www.radiodio.org. CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne  
emissionpapillon@riseup.net  
Prisons couvertes: MA La Talaudière (à Lyon: MA Corbas/EPM Mezieux)  
**Toulouse:** BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLEE - Le jeudi de 19h à 20h / Yo-yo - Messages en direct les trois premiers jeudis du mois de 18h à 19h  
Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse  
et sur internet: www.canalsud.net  
Tél. du direct: 05 61 53 36 95 - Tél. messages: 07 53 33 86 80  
Prisons couvertes: MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban  
**Valence:** COLLECTIF SOLIDARITÉ PRISONNIERS - Le 3e lundi du mois de 18h15 à 19h  
Radio Méga - 99.2 FM  
et sur internet: www.radio-mega.com  
Tél. du direct: 04 75 44 16 15 / 35, rue Prompsaul - 26000 Valence  
(Rediffusion le jeudi de 9h à 9h45). Prison couverte: MA de Valence

DIFFUSION ITINÉRANTE ET COOPÉRATIVE DU JOURNAL :  
**GÉNÉRATIONS FUTUR**, 18 RUE DE COTTE 75012 PARIS  
OU PAR TÉLÉPHONE : 06 50 65 99 66.

## L'ENVOLEE

43, RUE DE STALINGRAD / 93100 MONTREUIL  
E-MAIL : CONTACT@LENVOLEE.NET  
[www.lenvolee.net](http://www.lenvolee.net)

**POUR VOUS ABONNER, ÉCRIVEZ-NOUS !  
JOINDRE UN CHÈQUE DE 15 EUROS (OU PLUS)...  
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS**

**UNE PROCHE DE PRISONNIER NOUS A FAIT PARVENIR CETTE LETTRE-TYPE A ADRESSER  
À LA MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES PRISONS. N'HÉSITÉZ PAS À VOUS EN SAISIR...**

Ville :  
Date :  
Nom, prénom :  
adresse (une adresse mail valide peut convenir) :

à Madame Christiane Taubira, Ministre de la Justice  
13, place Vendôme  
75001 Paris

Madame la Garde des Sceaux,

nous, proches de détenus prenons la parole pour vous alerter sur la situation inhumaine infligée aux détenus longues peines. Votre réforme pénale dans son contenu n'aborde pas leur destin : maintien des liens familiaux, aménagement de peine, travail, réinsertion, espoir de liberté.

En revanche, vous vous préoccupez dans un sens alarmant de la gestion de ceux que vous qualifiez de « lourdes peines » : cellules fermées, moyens sécuritaires supplémentaires, classement des prisonniers par profil de dangerosité (catégorie de 1 à 4). Or, vous disposez déjà d'un arsenal sécuritaire pour gérer les longues peines : quartier maison centrale (QMC), QHS géant type Condé-sur-Sarthe, traitements médicaux abusifs sans consentement, hospitalisation d'office en UMD. Vos propositions sont déjà en partie à l'œuvre dans la nouvelle centrale de haute sécurité de Condé-sur-Sarthe et confortées par l'ouverture de la prochaine à Vendin-le-Vieil. Le régime de détention appliqué est dénoncé par les détenus qui contestent les cellules fermées, l'éloignement familial, le manque de contacts. Votre politique pénitentiaire déshumanisante et dévastatrice crée « la dangerosité ». L'échec de Condé-sur-Sarthe est clair : agressions et prises d'otages ces derniers mois provoquant un allongement des peines pour les détenus. La question du lien entre longueur des peines et respect des droits en prison s'efface au profit de la notion de la dangerosité. Votre réforme vise à généraliser le régime de détention de la centrale de Condé-sur-Sarthe. Cette situation ne peut que faire craquer des êtres humains isolés, enterrés vivants, éloignés de leurs proches et sans espoir de liberté.

Pour les longues peines nous dénonçons :  
les traitements médicaux abusifs sans consentement  
la coupure des liens familiaux et affectifs  
le rétablissement des QHS géants abolis en 1981  
le manque d'activités  
les cellules fermées  
le manque de projet de réinsertion prévue dans la loi pénitentiaire de 2009  
le manque de perspective de libération

Madame le Garde des Sceaux, regardez la désespoir des détenus longues peines : les incidents survenus prédisent ceux à venir. Nous demandons une modification de votre réforme pénale pour les longues peines car l'actuelle engendre les délits et les crimes commis dans les prisons. Votre responsabilité est engagée.

*Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art. D444 du CPP).*